



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE BOUCLE NORD DE SEINE



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE BOUCLE NORD DE SEINE

Le présent contrat, convenu entre :

L'État dans les Hauts-de-Seine, représenté par **Monsieur Laurent Hottiaux**, Préfet des Hauts-de-Seine, ayant son siège 167-177, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie - 92000 Nanterre,

et dans le Val d'Oise, représenté par **Monsieur Philippe Court**, Préfet du Val d'Oise, ayant son siège 5, avenue Bernard Hirsch - 95000 Cergy,

ci-après désignés « l'État »,

Et :

L'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, représenté par son Président, **Monsieur André Mancipoz**, ci-après désigné « Boucle nord de Seine », ayant son siège 1 bis, rue de la Paix - 92230 Gennevilliers,

Définit les objectifs et les opérations du contrat de relance et de transition écologique visant à favoriser le développement harmonisé et durable du territoire pour la période de 2020 à 2026.

PRÉAMBULE

Établissement Public Territorial regroupant six communes du nord des Hauts-de-Seine et la commune d'Argenteuil située dans le Val d'Oise, soit près de 445 000 habitants, Boucle Nord de Seine est engagé dans une démarche volontariste de développement durable, responsable et solidaire.

Situé entre Paris, la Défense et la Plaine Saint-Denis, le territoire de Boucle Nord de Seine est pleinement inscrit dans l'espace, les flux et les enjeux métropolitains. Les échanges avec le reste de la métropole sont constants et denses, et les entreprises contribuent intensément à l'économie métropolitaine.

L'identité du territoire est affirmée à la fois par la géographie et par l'histoire. La géographie d'une part, via la boucle de la Seine au Nord de Paris qui entoure le territoire et borde presque toutes les communes. L'histoire d'autre part, par l'héritage industriel, ferroviaire et portuaire qui a laissé des traces dans le paysage et marque encore une spécificité économique propre.

Le territoire de la Boucle Nord de Seine fait l'objet de fortes mutations en cours et à venir et de nombreux projets de logements et d'activités en lien avec une très bonne accessibilité, qui sera à terme renforcée dans le cadre du prolongement des lignes de tram T1 et T11 et du réseau Grand Paris Express.

Superficie : 49,7 km²

444 889 habitants soit 6,3 % de la population de la MGP

Nombre total de logements : 202 008

Nombre total d'emplois : 183 800

Nombre d'actifs : 224 404 dont 32% travaillent dans le territoire

Nombre d'établissements : 41 414

Taux de chômage : 14,2 %

Le territoire Boucle Nord de Seine en chiffres (sources : Insee RGP 2018 / REE 2018).

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2016, le projet du Territoire met l'environnement et l'amélioration des équilibres sociaux et territoriaux au cœur de l'action territoriale, projet traduit dans la Stratégie territoriale approuvée en juin 2018, qui s'articule autour de trois grandes ambitions :

- Maîtriser les mutations urbaines afin que l'accueil de nouvelles populations ne se fasse pas au détriment des équilibres sociaux et urbains mais permette de les améliorer ;
- Accompagner les mutations économiques pour préserver la diversité des entreprises présentes sur le territoire et permettre l'accueillir d'un écosystème varié ;
- Faire exister et rayonner le territoire en tant que pôle métropolitain d'écologie urbaine à travers des projets structurants en matière d'énergie renouvelable, de mobilités, d'agriculture périurbaine, de réduction de l'empreinte écologique du territoire.

Face à la crise sanitaire survenue en 2020, l'État a mis en place un plan de relance de 100 milliards d'euros, qui vise à contrer les dommages économiques et sociaux liés à cette crise et à conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Dans ce contexte, l'État a souhaité faire de la territorialisation du plan France Relance l'un des facteurs de sa réussite, garantissant, à travers la contractualisation notamment, l'efficacité et la rapidité d'engagement des crédits.

Dans le cadre du plan de relance, et des différents appels à projets lancés par France Relance, le territoire a d'ores et déjà bénéficié de différentes subventions (tous porteurs de projets confondus), dont le détail est présenté en annexe du présent contrat.

Dans la continuité des partenariats existants entre l'État et l'EPT Boucle Nord de Seine, et en cohérence avec les objectifs thématiques et de territorialisation du plan France relance, notamment déclinés dans ses différents appels à projets, Boucle Nord de Seine porte un important programme d'investissements, qui concrétise sa contribution à la relance au niveau local. La mise en œuvre de ces projets, en partenariat étroit avec l'État et ses différents opérateurs, participera à l'efficacité du plan France relance.

Le présent contrat entre l'État et l'EPT Boucle Nord de Seine met ainsi en place un partenariat technique et financier visant à poursuivre des objectifs clairs pour la relance du territoire sur les années 2021-2022 et, à plus long terme, pour l'accompagnement du projet de territoire de la mandature. Il constituera à ce titre un outil essentiel permettant de souligner la conjonction

des politiques du Territoire et des objectifs des politiques territorialisées de l'État, et ainsi d'accélérer leur concrétisation pour les habitants.

L'État soutient les politiques publiques indiquées dans le présent CRTE et en particulier, la réalisation des premiers projets déjà identifiés et, à cet égard, portera une attention particulière à l'instruction des candidatures des acteurs publics et privés aux appels à projets du plan France Relance. Les dossiers présentés par l'EPT, les communes et leurs partenaires seront ainsi examinés en prenant en compte leur contribution significative aux objectifs du présent contrat. L'État s'engage également à faciliter la réalisation des projets inscrits dans le CRTE, en accompagnant les acteurs locaux pour l'optimisation des procédures réglementaires (enquêtes publiques, procédures environnementales et instructions diverses).

Les objectifs et projets à développer dans le cadre du CRTE sont présentés selon trois axes :

- Le développement économique et la compétitivité du territoire visent à pérenniser et développer les activités économiques sur le territoire en veillant au rapprochement entre offre et demande d'emplois ;
- La cohésion sociale concerne les principaux leviers d'action publique mobilisés et à développer pour lutter contre les inégalités et améliorer les équilibres sociaux et territoriaux ;
- Enfin, l'axe concernant la transition écologique fait état en particulier des actions inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCET) en cours de finalisation pour relever les défis du changement climatique, de la résilience et de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Le CRTE identifie donc les projets du territoire pour contribuer à la relance à court et moyen terme, et les dispositifs et opérateurs de France Relance d'ores et déjà mobilisables pour ces projets.

Les actions retenues dans le cadre du CRTE sont en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de stratégie bas-carbone, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles à travers notamment la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des nouvelles pratiques agricoles, des circuits et de l'économie circulaire, les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables.

SOMMAIRE

Axe 1 : Développement économique et compétitivité

→ ***Pérenniser et développer les activités économiques sur le territoire, en veillant au rapprochement entre offre et demande d'emplois***

- a) Le soutien au développement d'une activité économique diversifiée et au renforcement du secteur industriel
- b) Le développement et la qualification de l'offre d'accueil des entreprises
- c) Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire
- d) L'accompagnement de la transition environnementale des entreprises
- e) Le soutien à l'économie locale de proximité (commerces et services)
- f) L'accès à l'emploi en lien avec les besoins des entreprises

Axe 2 : Cohésion sociale

→ ***Lutter contre les inégalités et améliorer les équilibres sociaux et territoriaux***

- a) La rénovation urbaine
- b) La gestion partenariale des attributions et la mixité sociale
- c) La lutte contre l'habitat indigne
- d) Le développement de l'offre de logements
- e) L'accès à l'offre culturelle et sportive
- f) L'insertion et l'emploi des jeunes
- g) La politique de la Ville
- h) La lutte contre la fracture numérique et l'accès au droit
- i) La mobilisation pour la célébration des JOP2024

Axe 3 : Transition écologique

→ ***Relever les défis du changement climatique, de la résilience et de l'amélioration des conditions de vie des habitants***

- a) L'aménagement durable
- b) La rénovation énergétique du parc de logement
- c) La sobriété des équipements et espaces publics
- d) Le développement des énergies renouvelables et de récupération
- e) L'amélioration et la décarbonation des mobilités
- f) La lutte contre les pollutions
- g) La gestion durable de l'eau et de l'assainissement
- h) La réduction des déchets

Suivi et gouvernance du contrat

ANNEXES : Montants alloués au titre des appels à projets France Relance et première liste des projets envisagés

Axe 1 : Développement économique et compétitivité

→ Pérenniser et développer les activités économiques sur le territoire, en veillant au rapprochement entre offre et demande d'emplois

Avec près de 185 000 emplois et plus de 40 000 entreprises, le territoire constitue l'un des rares lieux de développement économique diversifié de la petite couronne, un enjeu pour le développement économique et industriel métropolitain.

Positionné au cœur des grands pôles économiques franciliens, Boucle Nord de Seine se caractérise par un tissu économique dynamique et une réelle vitalité entrepreneuriale, qu'il encourage par le développement d'un écosystème local et l'accompagnement des entreprises, renforcé et enrichi pour faire face à la crise sanitaire.

L'ambition portée par le territoire est d'amplifier ce développement économique, en s'appuyant à la fois sur la poursuite de l'aménagement de grandes zones d'activités, où se concentrent des milliers d'emplois et qui confèrent au territoire la capacité d'accueil de grands comptes et de sièges sociaux, et l'accueil d'activités nouvelles, plus diffuses dans le tissu urbain, qui contribuent à maintenir la mixité fonctionnelle au cœur des communes.

Dans le contexte de la sortie de crise et de la relance, les priorités partagées par l'Etat et l'EPT portent ainsi à la fois sur le soutien aux entreprises existantes, l'implantation de nouvelles entreprises, notamment industrielles, et la préservation de l'emploi local.

a) Le soutien au développement d'une activité économique diversifiée et au renforcement du secteur industriel

Le territoire Boucle Nord de Seine se caractérise par un tissu économique dynamique et en pleine mutation. Sa grande diversité, tant en termes d'activités que de typologies d'entreprises, lui a permis de bien résister à la crise et de s'inscrire très tôt dans la relance.

Il présente la particularité d'accueillir des activités très diversifiées - tertiaire, industrie, artisanat, logistique dans le port de Gennevilliers - et de disposer encore d'une offre foncière et immobilière importante pour de nouvelles entreprises.

L'EPT souhaite ainsi renforcer l'attractivité du territoire et s'affirmer comme pôle économique majeur à fort potentiel de développement.

Dans le cadre du plan de relance, le territoire Boucle Nord de Seine a pu bénéficier de cofinancements en faveur du développement économique.

Dans les projets portés par les entreprises du territoire, l'Etat entend poursuivre sa volonté de contribuer aux projets territoriaux à travers les mécanismes de financement prévues par le plan d'investissement d'avenir, dit PIA4, ou encore à travers les appels à projets qui seront lancés dans le cadre du plan France 2030.

Par ailleurs, l'EPT est classé « Territoire d'industrie », lui permettant de pouvoir recourir à des financements et des programmes spécifiques. A l'instar de la banque des territoires, l'Etat s'engage à accompagner les projets d'implantation d'activités et les actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans ce cadre, les entreprises situées dans le ressort de l'EPT ont pu bénéficier du fonds territorial d'accélération des investissements industriels.

Ainsi, l'EPT s'engage à contribuer activement à la gouvernance du territoire d'industrie et à mettre en œuvre une feuille de route d'actions pluriannuelle permettant de renforcer les moyens humains (+1 EPT) financés en partie dans le cadre de la convention FNADT relative au territoire d'industrie et la réalisation d'actions en faveur des industries implantées sur le territoire : Schéma d'accueil des entreprises, projet de Maison de l'industrie, requalification des parcs d'activités, actions en faveur de l'emploi industriel, ...

La présence de la plateforme portuaire de Gennevilliers constitue également un axe majeur de développement économique. Ainsi, l'Etat prendra part à la gouvernance des projets structurants portés par l'infrastructure portuaire mais également par les sociétés présentes sur le port. En particulier, le projet porté par la société GOODMAN bénéficiera d'une comitologie spécifique et d'une expertise des services de l'Etat pour accompagner la réalisation de la plus grande plateforme logistique européenne.

La mutation du site Dassault à Argenteuil, emprise de plus de 10 ha inscrite dans le Projet Partenarial d'Aménagement du secteur Porte-Saint-Germain, constituera également une opportunité majeure pour l'accueil de nouvelles activités, supposant une mobilisation partenariale et un accompagnement fort de l'Etat.

Les acteurs économiques du territoire pourront, par ailleurs, être soutenus dans leur organisation. A titre d'exemple, l'ANSSI pourra soutenir les projets déposés dans le cadre de la résilience des systèmes d'information et de la sécurisation des réseaux.

Enfin, le soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises, notamment sur les filières innovantes et à fort potentiel (French Tech, industrie, ...), constitue une priorité pour le territoire. Il supposera la mise en réseau et le développement des lieux d'accueil dédiés à la création et aux jeunes entreprises, pour permettre l'accompagnement des porteurs de projet et le parcours résidentiel de ces « jeunes pousses ».

Exemple de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ces projets :

- **AAP « I-Demo »**

Cet AAP a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétiques, écologique et numérique.

- **AAP « Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux »**

Cet AAP a pour objectifs de financer et d'accélérer la mise sur le marché de solutions innovantes, à impacts environnementaux positifs, faciliter l'accès à des co-financements et de faire bénéficier les projets lauréats d'une forte visibilité.

- **AAP « Soutien à la diversification des sous-traitants automobiles »**

L'appel à projets soutient les projets de diversification des sous-traitants de filière automobile.

- **AAP « Première usine »**

Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups. A l'issue d'une instruction favorable, une subvention pourra être accordée au porteur de projet.

b) Le développement et la qualification de l'offre d'accueil des entreprises

L'accueil des entreprises se fait à la fois dans plusieurs zones d'activités, en particulier à Argenteuil, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, mais également au sein du tissu urbain existant, notamment pour l'activité tertiaire qui se développe dans des quartiers mixtes, à Clichy-la-Garenne, Colombes, Bois-Colombes et Asnières-sur-Seine.

Le potentiel d'accueil des entreprises du territoire est important, tant en termes fonciers qu'immobiliers, mais soumis à diverses contraintes :

- La mobilisation de l'offre foncière, à la fois dans les zones d'activités et les tissus mixtes, suppose des coûts d'aménagement et de recyclage importants (friches, dépollution, ...) et subit la forte concurrence du logement ;
- Certaines zones d'activités sont particulièrement déqualifiées (espaces publics, éclairage, ...) et nécessitent une remise en état onéreuse ;
- L'offre de services pour les entreprises et salariés reste insuffisante dans certains secteurs d'activités, que ce soit en termes de haut débit (zones d'activités non fibrées à Argenteuil, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne), d'accessibilité (transports en commun, mobilités actives, ...) et de restauration collective et commerces.

Le développement et la qualification de l'offre d'accueil des entreprises constituent ainsi un objectif prioritaire pour attirer de nouvelles activités, accompagner le développement des entreprises et favoriser leur parcours résidentiel.

L'atteinte de ces objectifs passe par des opérations d'aménagement économique et de recyclage des friches, d'initiative publique ou privée, ainsi que par la requalification et la redynamisation des zones d'activités existantes, l'accompagnement du renforcement de la couverture numérique, de l'offre de services aux entreprises et salariés, et l'amélioration de l'accessibilité locale.

Le développement de produits immobiliers innovants répondant aux besoins des entreprises (tiers-lieux, Fab Lab, industrie 4.0, ...) permettra également de renforcer l'attractivité économique du territoire et de faciliter l'implantation et le développement des entreprises.

Exemples de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **MTE Fonds Friches**

Enveloppe de 259 M€ consacrée au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de relocalisation d'activités et de revitalisation des cœurs de villes et périphéries urbaines.

- **Appel à manifestation d'intérêt « la fabrique des territoires »**

Cet AMI vise à accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires, en garantissant leur diversité et consolidant les projets existants. L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 €, sur trois ans, les fabriques de territoire. En fonction de l'instruction du projet, Boucle Nord de Seine bénéficiera d'un soutien selon que les projets portent sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à proximité immédiate, ou situés hors des grands centres urbains.

c) Le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) se caractérise par une manière différente d'entreprendre et vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu avant le profit, tout en étant de véritables acteurs économiques.

Le terme d'Économie sociale et solidaire regroupe ainsi un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

L'Économie Sociale et Solidaire constitue ainsi un levier pour agir sur l'emploi local, la cohésion sociale et l'environnement.

Le territoire Boucle Nord de Seine se caractérise par une présence de l'ESS inférieure aux moyennes régionales (tant en nombre de structures qu'en nombre d'emplois), mais compte des acteurs locaux très dynamiques avec des domaines d'activités particulièrement diversifiés (action sociale, arts et loisirs, enseignement, services, ...).

En outre, le territoire offre des potentiels importants de développement de l'ESS, à la fois au regard des grands projets (aménagement et construction, JOP 2024, Grand Paris Express, ...), des besoins des entreprises et habitants du territoire (services à la personne), et des grands enjeux environnementaux et sociétaux.

Le développement de l'ESS passe à la fois par la promotion des structures existantes, notamment en favorisant les liens avec les acteurs publics et privés, et par l'accompagnement des porteurs de projets, y compris en termes d'implantation et de parcours résidentiels. Pour mener ce travail important, des ressources humaines complémentaires seront certainement nécessaires, celle-ci pourront, le cas échéant, bénéficier d'un financement sous réserve des guichets ouverts ou de l'éligibilité de ces dépenses dans les appels à projets

A court terme, plusieurs projets de ressourceries sont ainsi envisagés au sein du territoire, qui permettront de favoriser le réemploi et l'allongement de la durée de vie des objets et de développer l'emploi avec la mise en place de nouveaux chantiers d'insertion ou d'entreprises d'insertion

Concrètement, la fabrique A, chantier d'insertion déjà présent sur Gennevilliers, ouvrira une ressourcerie sur Colombes grâce au soutien du fonds départemental d'insertion.

De même une conciergerie (La Colomberie sur la ville de Colombes) sera créée sous forme d'entreprise d'insertion et bénéficiera du financement des aides aux postes d'insertion.

d) L'accompagnement de la transition environnementale des entreprises

La transition écologique et énergétique constitue un nouvel enjeu sociétal majeur pour les acteurs économiques, au bénéfice de l'attractivité des entreprises et du territoire. C'est également un levier économique essentiel pour innover, se différencier, réduire ses coûts.

Sur le territoire, les secteurs tertiaire et industriel représentent près de 40 % de l'énergie consommée et près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Ces secteurs sont également responsables d'une part non négligeable des émissions de polluants atmosphériques (l'industrie est notamment le troisième secteur émetteur de polluants).

Pourtant l'activité économique est essentielle au territoire, pour maintenir son développement et son attractivité ainsi que ses actifs et limiter les déplacements hors du territoire ou encore pour créer de l'emploi.

L'ambition est ainsi de soutenir une économie bas-carbone à travers laquelle les entreprises s'engagent dans leur transition environnementale et contribuent à l'effort du territoire. Il s'agit notamment d'accompagner les entreprises à développer des partenariats et à monter collectivement en compétences sur ces sujets, à rénover leur parc pour consommer moins d'énergie, à réduire leurs déplacements ou encore à optimiser le transport de marchandises sur le territoire afin de lutter contre la pollution de l'air et les nuisances corrélées.

L'atteinte de ces objectifs passe par une sensibilisation et un accompagnement des acteurs économiques du territoire, en particulier pour :

- Soutenir les projets de transition écologique et énergétique portés par les entreprises du territoire ;
- Favoriser le développement de l'économie circulaire et soutenir l'implantation de nouveaux acteurs au sein du territoire ;
- Soutenir les projets en faveur des mobilités économiques durables (PDE/PDIE, logistique, ...) ;
- Faciliter les expérimentations locales et la montée en puissance des filières en matière d'économie bas-carbone.

e) Le soutien à l'économie locale de proximité (commerces et services)

L'une des caractéristiques remarquables du territoire, c'est la présence de centralités historiques qui demeurent vivantes, par l'activité commerciale et de service. Cependant, le développement de zones commerciales dédiées et la multiplication des échanges domicile-travail fait peser un risque sur l'avenir de ces centralités dont la préservation est une dimension essentielle du maintien de l'identité des communes.

L'ensemble de ces polarités, qui concourent à la qualité de vie des habitants et des salariés, restent fragiles, notamment en raison des conséquences de la crise sanitaire et de la concurrence croissante du e-commerce.

Les objectifs partagés pour le territoire Boucle Nord de Seine sont ainsi de pérenniser l'offre commerciale existante dans les centres-villes et polarités de quartier, de diversifier et qualifier l'offre commerciale de proximité, notamment en attirant de grandes enseignes, de restructurer et soutenir les centres commerciaux de quartier dégradés pour renforcer leur attractivité, et de développer l'offre de commerces et services dans les secteurs d'activités pour répondre aux besoins des salariés.

Outre l'accompagnement à la transition numérique des commerces de proximité, le soutien à l'économie présente à l'échelle des quartiers se déclinera sous la forme de différents projets : foncières commerces, recrutement de managers de centre-ville au sein des communes, projets de restructuration de centres commerciaux, notamment dans les QPV.

Exemple de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **Soutien à l'économie de proximité et numérisation des commerces**

Sous réserve d'instruction, possibilité d'une subvention plafonnée à 20 000 € TTC pour l'acquisition et la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité économique locale.

f) L'accès à l'emploi en lien avec les besoins des entreprises

Le territoire se caractérise par une grande diversité des profils et des qualifications des actifs qui constituent une richesse pour soutenir le développement économique locale.

Pour autant, le taux de chômage reste élevé et supérieur à la moyenne régionale, alors même que des métiers en tension et des besoins de recrutement sont identifiés localement dans les transports et la logistique, le BTP, l'industrie, la santé, les services à la personne et l'informatique.

L'ambition partagée par l'EPT et l'Etat est ainsi de formuler des réponses locales ciblées sur les besoins des entreprises du Territoire en matière d'emploi, à la fois pour favoriser le recrutement local et répondre aux besoins de recrutement des entreprises sur les métiers en tension.

En ce qui concerne plus spécifiquement le soutien aux entreprises et aux demandeurs d'emploi dans le contexte de crise sanitaire, fort de la présence des missions locales de Gennevilliers, Argenteuil/Bezons, Colombes, Clichy et Asnières/Villeneuve-la-Garenne, l'EPT et les communes allient leurs efforts au côté de leurs partenaires pour la réussite du plan « 1 jeune 1 solution ».

Ainsi, sur le territoire de l'EPT, le nombre prévisionnel d'entrées dans le « contrat d'engagement jeunes » est fixé à 1 376 pour 2022. L'Etat s'engage à affirmer son soutien financier pour maintenir l'effort d'orientation des jeunes en particulier vers le contrat d'engagement jeune.

L'EPT comme les communes, s'engagent également à accueillir des jeunes grâce au dispositif « parcours emploi compétences » permettant de renouer avec une meilleure employabilité.

Compte tenu des activités économiques diversifiées (portuaires, industrielles, de service), l'EPT et les services de l'Etat mèneront des expérimentations en matière d'emploi (job dating et salons de l'emploi, actions ciblées sur les métiers en tension, actions de sensibilisation, ...). A titre d'illustration, le projet « Clé job » à Gennevilliers impulsé par les services de l'Etat et soutenu par l'EPT, vise à faire connaître les métiers et offres d'emploi. Pour soutenir cette action, le recours à l'AMI « Plan régional d'investissement dans les compétences » sera mobilisé.

L'objectif est de dépasser les cadres habituels d'accompagnement de recherche d'emploi et d'introduire de nouvelles méthodes. Cela passera notamment par des actions en lien avec les chambres consulaires (CCI et CMA).

L'Etat et les acteurs locaux de l'emploi et de la formation se mobiliseront également pour favoriser l'accès des habitants aux emplois générés par les JOP 2024, notamment par des actions de formation dédiées, ainsi qu'aux emplois générés par les grands projets (Grand Paris Express, opérations d'aménagement, ...), notamment via les clauses d'insertion.

Le renforcement de l'offre de formation générale et professionnelle, en lien avec les besoins des entreprises et les enjeux de qualification des actifs, constitue également un objectif prioritaire pour le territoire, qui pourra se traduire par l'accueil de nouveaux établissements et

le développement de nouvelles formations (CMQ sécurité, école de la production, ...). En vue de concrétiser cette ambition, un travail pourra être engagé pour identifier une offre de formations dans les métiers de l'industrie du futur (sous forme de campus par exemple) demandant une qualification spécifique et répondant à un besoin territorialisé ou régional.

Exemple de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

AMI Compétences et métiers d'avenir

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » s'inscrit dans ce cadre et vise à répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir. L'ingénierie de formation sur des métiers en tension pourra également renforcer notre capacité à atteindre les objectifs de France 2030. Il peut s'agir de réaliser si nécessaire les diagnostics de besoins en compétences et en formations, et identifier les initiatives et projets en rapport avec une stratégie ou plusieurs stratégies nationales ou de financer les projets les plus adaptés qui auront été sélectionnés par une procédure exigeante.

AMI « Dispositifs France Formation Innovante NUMérique »

Sont attendus des projets répondant à des besoins et à des enjeux pédagogiques clairement identifiés par les porteurs du projet, composés d'un ensemble cohérent de briques parmi lesquelles des projets s'engageant à diffuser les pratiques pédagogiques innovantes et/ou forte plus-value sociale ou encore la conception de parcours de formation hybrides complets, la création de ressources pédagogiques immersives ou intégrant fortement les apports des sciences cognitives.

Les projets présentés devront présenter un plan de financement équilibré et s'appuyer sur des cofinancements (apports du porteur de projet et/ou autres financements privés) à hauteur de 30 % au minimum de l'assiette des dépenses éligibles.

Axe 2 : Cohésion sociale

→ Lutter contre les inégalités et améliorer les équilibres sociaux et territoriaux

Le territoire de Boucle Nord de Seine est confronté à des déséquilibres socio-économiques persistants, avec en particulier :

- Une population jeune, familiale, qui tend à s'appauvrir, mais un ancrage fort au territoire (taux de pauvreté de 20 % pour BNS contre 17 % pour la MGP selon Filocom 2015) ;
- Un territoire qui tend « à l'équilibre » concernant la correspondance entre emplois (186 000 emplois en 2016) et population active, mais une difficulté d'accès à l'emploi (taux de chômage plus élevé que la moyenne métropolitaine (15 % contre 13 % - INSEE 2015), un taux de non scolarisés et sans diplôme de 23,2 % parmi les jeunes de 18-24ans sans diplôme (INSEE 2016) ;
- Une diversité d'habitat, des loyers et coûts de l'immobilier inférieurs à ceux de la Métropole, mais une présence significative d'habitat potentiellement indigne et des populations à faibles revenus (27 % des 40 % de propriétaires occupants, 50 % des 25 % de locataires du parc privé et 63 % des 33 % de locataires du parc social ne sont pas imposables, selon les données Filocom 2015).

Près de 95 500 habitants du territoire vivent en QPV et quartier de veille, soit environ 22 % de la population de la Boucle Nord de Seine (derniers chiffres de l'INSEE). Le territoire compte 19 QPV dont 3 intercommunaux (Asnières-sur-Seine et Gennevilliers), sur l'ensemble des communes de la Boucle Nord de Seine exceptée Bois-Colombes. Cinq villes sont engagées dans le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) : Argenteuil, Asnières-sur Seine, Gennevilliers Colombes et Villeneuve-la-Garenne.

La rénovation urbaine, la gouvernance des attributions de logement sociaux et la mixité sociale, la lutte contre l'habitat indigne, le développement d'une offre diversifiée de logements et d'équipements culturels et sportifs, sont mobilisés par Boucle Nord de Seine et les villes du territoire comme des leviers de rééquilibrage social et territorial.

L'insertion et l'emploi des jeunes, la politique de la ville, la lutte contre la fracture numérique et la mobilisation partenariale et citoyenne sur des évènements fédérateurs comme la célébration des JOP 2024 sont notamment déployés pour lutter contre les inégalités sociales. Les actions mises en œuvre à ces différents titres visent l'émancipation des populations, leur insertion citoyenne, le développement des solidarités dans un objectif de cohésion sociale.

a) La rénovation urbaine

Les cinq quartiers du territoire inscrits dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sont des leviers déterminants de transformation urbaine et de rééquilibrage, avec de forts impacts en termes de cohésion urbaine et sociale en tissant des liens entre anciens et nouveaux quartiers :

- Le projet Porte Saint-Germain/ Berges de Seine à Argenteuil (projet d'intérêt régional), dont la convention-quartier est signée depuis décembre 2020, doit permettre à la ville de se réappropriier le fleuve, de construire de nouvelles relations entre secteurs résidentiels et activités économiques et de résorber l'habitat indigne. La convention avec l'ANRU prévoit la réalisation d'une offre diversifiée de 700 logements à l'horizon 2025-2028 ;

- Le projet des Agnettes à Gennevilliers, validé en comité d'engagement de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 1^{er} juillet 2019, réorganise le tissu urbain des grands ensembles résidentiels autour de la future station du GPE avec un développement de plus de 600 logements diversifiés ;
- Le projet Sud des Hauts d'Asnières à Asnières-sur-Seine, validé en comité d'engagement de l'ANRU du 19 février 2020, porte sur une réorganisation et un développement de l'offre résidentielle portant sur plus de 500 logements diversifiés ;
- Le projet du Petit Colombes à Colombes vise à favoriser le désenclavement des secteurs d'habitat et à structurer des liens entre les quartiers (projet en cours de définition pour un examen en comité d'engagement de l'ANRU mi 2022) ;
- Le projet Centre-ville / Caravelle à Villeneuve-la-Garenne doit accompagner la transformation urbaine de la commune, en renforçant le cœur de ville via notamment le projet de réhabilitation de l'îlot du mail pour lequel un Plan de Sauvegarde est en cours de définition intégrant une restructuration de l'offre commerciale et en poursuivant la diversification de l'offre résidentielle pour plus de mixité sociale. Une première phase a été examinée en comité d'engagement de l'ANRU en décembre 2021 en CE. Une deuxième phase du projet sera examinée courant 2022.

Ces projets vont mobiliser des moyens très importants pour les années à venir, tant de l'ANRU que des collectivités et des bailleurs sociaux.

La contractualisation avec l'ANRU s'organise par une convention-cadre à l'échelle de Boucle Nord de Seine, signée en décembre 2020, et des conventions-quartiers pour chaque projet.

Les concours de l'ANRU aujourd'hui validés à l'échelle de l'EPT (Avenant n°1 à la convention cadre et conventions quartiers signées ou en projet pour Argenteuil, Asnières et Gennevilliers) s'élèvent à 81,5 M€ pour 309,3 M€ HT d'investissement.

L'EPT Boucle Nord de Seine sera tout particulièrement mobilisé pour faciliter les opérations de relogement en favorisant les démarches inter-bailleurs dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement ainsi que pour la reconstitution de l'offre sociale dans le cadre d'un éventuel contrat de mixité sociale intercommunal.

b) La gestion partenariale des attributions et les objectifs de mixité sociale

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Boucle Nord de Seine s'est réunie pour la première fois le 4 juin 2018. Celle-ci est co-présidée par le Président de l'EPT et par le Préfet des Hauts-de-Seine, et réunit des représentants des collectivités territoriales, les principaux réservataires de logements sociaux, des représentants des bailleurs sociaux et des associations intervenant sur le territoire pour défendre les droits des locataires et des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Cette première CIL a permis de présenter à ses membres les éléments de diagnostic territorial. Les orientations en matière d'attributions ont été approuvées par arrêté préfectoral le 2 décembre 2019 et la convention intercommunale d'attributions (CIA) a été approuvée par la CIL du 13 janvier 2020, puis signée par l'ensemble des partenaires de la CIL dont 20 bailleurs représentant 90 % des 64 000 logements locatifs sociaux présents sur le territoire.

Boucle Nord de Seine a élaboré son plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) approuvé par le conseil de territoire du 24 juin 2021 et expérimenté

actuellement un système intercommunal de cotation de la demande de logement social dans l'objectif d'une mise en œuvre fin 2022 / début 2023, conditionnée au déploiement des outils du SNE pour vérifier les pièces justificatives.

L'ensemble des outils mis à disposition des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des objectifs de la CIA et du PPGDID visent à la fois à faciliter l'accès au parc social des publics prioritaires tout en préservant la vocation généraliste du parc et les liens au territoire afin de ne pas accroître la précarisation de son occupation.

Les projets de rénovation urbaine, mais aussi de restructuration de l'offre de logements et de résorption de l'habitat indigne recensés génèrent des besoins de relogement importants sur la période 2022-2025, pouvant atteindre 1 800 logements, pour lesquels des initiatives inter-bailleurs seront encouragées afin de créer les conditions de la réussite de ces projets porteurs de rééquilibrage et d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Deux communes de l'EPT sont déficitaires en logements sociaux au sens de la loi SRU, Bois Colombes avec un taux de 19,30 % au 1^{er} janvier 2021 et Asnières-sur-Seine avec un taux de 21,13 % à la même date. L'effort de production de l'offre sociale, et notamment la reconstitution de l'offre sociale démolie dans le cadre du NPNRU, sera prioritairement orienté à la fois sur ces communes et au sein des nouvelles opérations d'aménagement dans l'ensemble des villes du territoire, afin de contribuer à une meilleure répartition de l'offre locative sociale sur le territoire.

En application des dispositions de la loi 3DS concernant les communes n'atteignant pas les 25 % de logements sociaux au titre de la loi SRU, un contrat de mixité sociale territorial pourra être conclu pour définir les modalités de réalisation de ces objectifs.

c) La lutte contre l'habitat indigne

Le territoire de Boucle Nord de Seine est celui qui présente dans le département des Hauts-de-Seine le plus de vulnérabilité en matière de développement de situations d'habitat insalubre ou de fragilisation de copropriétés.

Le parc résidentiel du territoire est en grande partie ancien et diversifié, tout en présentant une attractivité résidentielle : 40 % des logements datent d'avant 1949. Ce parc, dont 90 % a plus de 20 ans, présente un pourcentage de parc potentiellement indigne (PPI), tel que défini via les données Filocom, de 6,9 %, supérieur à la moyenne de la Métropole de 5,4 %, plus particulièrement concentrés sur les communes de Clichy, Gennevilliers, Colombes, Argenteuil.

Les actions des Villes, de l'EPT et de l'Etat portent à la fois sur les leviers coercitifs avec la prise d'arrêtés et sur l'accompagnement aux travaux d'amélioration de l'habitat. Les villes du territoire se sont par ailleurs engagées dans la mise en œuvre du permis de louer (à l'exception de Bois-Colombes) et deux villes ont également décidé de mettre en œuvre le permis de diviser : Argenteuil et Villeneuve-la-Garenne.

Le territoire est engagé de longue date dans la lutte contre l'habitat indigne. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur la période 2014-2019 ont concerné près de 4000 logements, 42 M€ de travaux votés et 3,5 M€ de dépenses d'ingénierie, auxquels il convient d'ajouter 1 000 logements aidés dans le diffus. 225 arrêtés d'insalubrité et 154 arrêtés de saturnisme ont été pris sur la période 2017-2020 dont la moitié restent actifs. Les perspectives d'action pour la période 2021-2026 concernent de 5 000 à 7 000 logements et vont mobiliser des moyens d'envergure tant en terme d'ingénierie que d'aides aux travaux.

Plusieurs opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé font l'objet d'une contractualisation avec la délégation territoriale de l'ANAH des Hauts-de-Seine : opérations d'amélioration de l'habitat à Gennevilliers et Clichy, programme opération de prévention et d'accompagnement des copropriétés à Villeneuve-la-Garenne. Une étude pré-opérationnelle sur Colombes est également soutenue par l'ANAH pour préciser le contour d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et des réflexions sont en cours sur Asnières. Un ambitieux plan de sauvegarde est en cours de définition pour requalifier la copropriété de l'Ilot du mail à Villeneuve-La-Garenne intégrant la restructuration de l'offre commerciale.

Dans la poursuite du programme d'amélioration des copropriétés du Val d'Argent initié en 2005 dans le cadre du programme contractualisé avec l'ANRU, la ville d'Argenteuil a contractualisé de nombreux dispositifs avec la délégation territoriale du Val d'Oise, qui vont se poursuivre dans le cadre d'une ORCOD (opération de requalification des copropriétés dégradées) pour la période 2022-2032, permettant un pilotage partenarial et stratégique. Par ailleurs, les conclusions de l'étude pré-opérationnelle concernant le quartier du Val Notre Dame à Argenteuil vont donner lieu à l'engagement de plusieurs dispositifs : OPAH RU, PIG habitat insalubre et POPAC.

Le territoire a enfin développé depuis le 1^{er} janvier 2021, via une contractualisation avec Soliha, un guichet unique d'amélioration de l'habitat bénéficiant notamment du financement du SARE, de la Métropole du Grand Paris et de l'EPT, afin d'accompagner les travaux d'amélioration et d'adaptation de l'habitat, notamment en matière énergétique (1 500 conseils personnalisés et 300 projets accompagnés pour des travaux en 2021).

L'EPT souhaite développer un partenariat avec l'ANAH pour mettre en place des outils de veille et de suivi permettant de sécuriser la mobilisation des financements à un haut niveau d'investissement et d'ingénierie dans les 5 années à venir.

d) Le développement de l'offre de logements

Le développement d'une offre diversifiée de logements est porté par les villes du territoire à travers différents projets d'aménagement ou opérations réalisées dans le diffus. La période 2016-2020 se caractérise par un pic avec 3 900 logements autorisés en moyenne annuelle. Ce développement s'accompagne de nombreux investissements réalisés par les villes en matière d'équipements et d'espaces publics.

Les objectifs de construction inscrits au schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) portent pour le territoire sur un objectif annuel lissé de 2 900 logements et 925 logements locatifs sociaux. Les projets à venir s'inscrivent dans ce rythme prévisionnel.

Afin de soutenir les communes de l'EPT dans la production d'une offre de logements sobre en matière de consommation foncière, en contribuant au développement des équipements publics, infrastructures et autres aménagements urbains favorables à l'accueil de nouveaux ménages, un dispositif d'aide de l'Etat a été mis en place.

En effet, en fonction d'un seuil de densité, les communes délivrant des permis de construire peuvent se voir bénéficier d'un financement. Ainsi, pour l'année 2021, le versement de cette subvention représente un montant de plus de 3M€ aux communes éligibles de l'EPT.

Dans le cadre de la mise en place des contrats de relance du logement, qui font suite à « l'aide à la relance de la construction durable » (ex « aides aux maires bâtisseurs »), l'EPT Boucle Nord de Seine a été sollicité par les services de l'État pour contractualiser avec l'État et les villes du territoire de l'EPT sur des objectifs annuels de production de logement qui serviront

de base pour le versement d'une aide de l'ordre de 1 500 € par logement, aide qui sera versée par l'État directement aux communes à l'automne 2022 pour tout logement faisant partie d'un permis de plus de 2 logements et d'un coefficient d'occupation des sols supérieur ou égal à 0,8.

Les contrats de relance des villes de Boucle Nord de Seine seront annexés au CRTE.

Exemple de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **Aide à la relance de la construction durable**

Dans le cadre du plan de relance économique, le gouvernement a déployé un dispositif d'aide aux communes à hauteur de 350 millions d'euros sur les années 2021 et 2022 pour les soutenir dans leur effort de construction de logements et participer au financement des équipements publics et autres aménités urbaines rendus nécessaires par l'accueil de nouveaux habitants et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La session n°1 de ce dispositif d'aide à la relance de la construction durable, pour les permis de construire délivrés entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021, a fait l'objet d'un versement automatique aux communes, en s'appuyant sur les données de la base SITADEL afférentes aux permis de construire autorisés pour tout m² de surface de logement construit au-delà du seuil de densité minimale qui leur est applicable.

La session n°2, pour les permis de construire délivrés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, reposera sur la signature de Contrat de Relance du Logement avant le 30 avril 2022 entre le représentant de l'État, l'EPT et les villes volontaires, basé sur un objectif de production de logements à atteindre par territoire conformément aux objectifs du SRHH.

e) L'accès à l'offre culturelle et sportive

Les villes du territoire déploient des politiques ambitieuses en termes d'offre sportive et culturelle qui constituent d'importants leviers de lutte contre les inégalités et de cohésion sociale.

Elles sont engagées dans des projets de création ou de réhabilitation d'équipements existants pour en réduire les coûts de fonctionnement, via notamment des travaux de rénovation énergétique, et pour les adapter à de nouvelles pratiques et de nouveaux besoins prenant notamment en compte le numérique.

Elles portent également des projets de mise en réseau et de partenariats permettant de donner accès au plus grand nombre à une offre culturelle et sportive diversifiée.

Les villes s'inscriront autant que possible dans les différents appels à projets prenant en compte ces objectifs afin d'être en mesure de développer les initiatives permettant de toucher un large public large.

Exemples de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **Plan « 5000 terrains de sport »**

Les collectivités territoriales et les associations sportives (fédérations, ligues, comités clubs) pourront proposer des projets de construction d'équipements dans le cadre d'une nouvelle

enveloppe pour permettre l'éclosion de dojos, salles d'arts martiaux ou de boxe, plateaux multisports, terrains de basket et de padel, ...

- **Appels à projets de l'ANS**

En fonction des appels à projets et financements, des équipements structurants, les équipements de proximité en accès libre, les aménagements d'équipements sportifs scolaires peuvent être financés.

f) L'insertion et l'emploi des jeunes

Le territoire de Boucle Nord de Seine est maillé par de nombreuses missions locales : Argenteuil (avec Bezons), Gennevilliers, Colombes, Asnières / Villeneuve-la-Garenne, Clichy. En 2020, ces structures ont accompagné 4910 jeunes dans le cadre de cette mission.

Pour mener à bien ces actions, les missions locales bénéficient d'un soutien financier important pour permettre d'accompagner les plus jeunes vers le marché du travail. Ces structures sont donc mobilisées autour de plusieurs axes :

- **Obligation de formation** : l'obligation de formation jusqu'à 18 ans a été inscrite dans la loi en date du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance. Actuellement entre 70 et 90 jeunes mineurs sont accompagnés dans ce cadre des plateformes de suivi d'appui aux décrocheurs scolaires (PSAD).
- **Plan Apprentissage** : adopté en 2019, ce plan vise à renforcer l'accompagnement des jeunes pour leur permettre d'accéder à l'apprentissage.
- **Mentorat** : Dans la continuité du plan « 1 jeune 1 solution », le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » permettra à 100 000 jeunes d'avoir accès à des mentors d'ici la fin d'année 2021 (16 millions d'euros, complété de 30 M€ courant 2021).
- **Parcours emploi compétences** : à destination des jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et des jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Ce dispositif permet le recours à un CDD ou un CDI, d'une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois, avec un minimum hebdomadaire de 20 heures.
- **Garantie jeunes et contrat d'engagement jeunes** : dans le cadre du plan de relance « 1 jeune 1 solution » les objectifs d'accompagnement ont doublé. Ainsi si l'objectif pour 2021 était d'accompagner 1540 jeunes, celui-ci a été revu, au vu des entrées réalisées, pour s'établir à 1 376 en 2022.

Par ailleurs, le plan régional pour l'insertion de la jeunesse (PRIJ) a progressivement été déployé sur le territoire de Boucle Nord de Seine. Lancé par la PRIF à titre expérimental en 2018, notamment à Gennevilliers, le PRIJ est étendu depuis 2021 sur les territoires d'Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Clichy, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

Il s'agit d'une démarche participative qui vise à fédérer les services de l'Etat, la commune et les acteurs locaux de l'emploi pour trouver des solutions concrètes à l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans en proposant un accompagnement individualisé et global visant à lever un ensemble de freins (éducation, mobilité, santé, logement, culture, sport...) dans une logique de parcours. Ainsi, en 2021, ce sont 276 jeunes qui ont été suivis sur le territoire. Le PRIJ s'inscrit pleinement dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution ».

Des Cités de l'emploi ont d'autre part été labellisées en 2020 à Argenteuil et Asnières-sur-Seine et en 2021 à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. Sur la base d'un diagnostic partagé, les cités de l'emploi visent à créer une synergie des acteurs locaux de l'emploi pour d'une part, mobiliser le droit commun de manière efficace, et d'autre part, pour apporter des solutions concrètes et innovantes en faveur de publics identifiés (public large allant des jeunes aux seniors) et leur permettre un retour vers l'emploi.

Le territoire Boucle Nord de Seine est, enfin, engagé dans la mise en œuvre des clauses d'insertion, soit dans le cadre des marchés passés par les collectivités, soit dans le cadre de projets d'ensemble (notamment NPNRU). Les travaux d'aménagement de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express et ceux relatifs aux JOP 2024 constitueront une opportunité importante d'emploi local à accompagner, notamment pour la mise en œuvre des clauses d'insertion.

g) La politique de la ville

Le territoire de Boucle Nord de Seine accueille 11 des 21 quartiers des Hauts de Seine situés en géographie prioritaire, sur les communes d'Asnières-sur-Seine, Clichy, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne où habitent 60 000 personnes, et 8 quartiers du Val d'Oise situés à Argenteuil où habitent 35 000 personnes.

L'EPT Boucle Nord de Seine est compétent en matière de politique de la ville pour élaborer un diagnostic territorial, animer et coordonner les dispositifs contractuels mis en œuvre à l'échelle du territoire.

Ainsi, Boucle Nord de Seine a réalisé en 2018 l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville pour mettre en perspective les leviers d'action en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette dernière a notamment mis en évidence la nécessité d'une amélioration de la connaissance du territoire sur les problématiques sociales (acteurs, actions et dispositifs, interconnaissance, besoins non couverts ou émergents), et, sur les champs de l'accès aux droits, de l'éducation, de l'emploi et de la santé, d'une approche décroisée sur les sujets de tranquillité publique, d'une contractualisation innovante en matière de santé, de la mise en place de formations sur la prise en charge des publics fragilisés (en santé notamment), et de la valorisation des initiatives développées dans le cadre de la politique de la ville.

L'EPT a également porté en 2019 avec les villes du territoire l'élaboration et l'adoption de protocoles d'engagements réciproques et renforcés visant à décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale de 2018 en faveur des habitants des quartiers, en cohérence avec le contexte spécifique des contrats de ville du territoire élaborés en 2015 et prorogés jusqu'en 2022 puis 2023.

Le bilan 2020 de la politique de la ville fait état de 7 M€ mobilisés au titre de différents dispositifs : 5 M€ au titre de la cohésion sociale pour 85 000 bénéficiaires, de 1,73 M€ au titre du développement économique et de l'emploi pour 1000 bénéficiaires, de 0,25 M€ au titre du cadre de vie pour 20 000 bénéficiaires, de 2,3 M€ pour le PRE et le CLAS pour 2 600 bénéficiaires, et de 80 K€ au titre du FIPD pour 1 800 bénéficiaires.

Parallèlement, dans le cadre de sa compétence politique de la ville, l'EPT est cosignataire avec l'Etat, les villes et les bailleurs concernés de conventions-cadres régissant l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relative à la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), contribuant ainsi à la mise en place et à la pérennisation

d'actions de renforcement de la qualité urbaine à destination des locataires des quartiers prioritaires de la politique de la ville sur le territoire.

Les actions réalisées en 2020 en contrepartie de l'abattement de la TFPB représente 7 M€ de crédits dont 2,6 M€ au bénéfice des habitants des QPV d'Argenteuil, 0, 72 M€ au bénéfice de ceux d'Asnières-sur-Seine, 45 K€ au bénéfice de ceux de Clichy, 1,5 M€ au bénéfice de ceux de Colombes, 1 M€ au bénéfice de ceux de Gennevilliers, 1, 75 M€ au bénéfice de ceux de Villeneuve-la-Garenne.

Dans la perspective d'une nouvelle contractualisation politique de la ville en 2023, l'EPT a engagé début 2022 avec les villes un cadre d'échange pour élaborer l'évaluation des contrats de ville 2015-2022 auquel sont associés les délégués du Préfet, afin d'être en mesure au 1^{er} semestre 2022 de faire valoir les attendus du territoire en matière de politique de la ville, pour les porter ensuite au second semestre 2022 à la concertation des partenaires et porteurs de projets, dans la perspective en 2023 de définir les objectifs et moyens de la future contractualisation.

Ce travail s'inscrit dans la poursuite de l'évaluation à mi-parcours et prend en compte les objectifs de l'Etat de mesurer comment le droit commun et les crédits spécifiques contribuent à l'atteinte des objectifs de la politique de la ville et en quoi le contrat de ville favorise la mise en œuvre d'une stratégie globale et partenariale. Il prend en compte une approche sur les besoins sociaux émergents après la crise sanitaire.

h) Lutte contre la fracture numérique et l'accès au droit

Afin de permettre de lutter contre la fracture numérique et d'assurer une meilleure accessibilité aux services publics mais également à la culture et à l'information, l'EPT Boucle Nord de Seine ainsi que les communes renforcent leurs démarches en matière d'aménagement numérique.

Ainsi, dans le cadre des appels à projets « socle numérique pour les écoles élémentaires », les communes se sont mobilisées en vue d'équiper les structures locales.

D'autres possibilités sont offertes pour développer les démarches simplifiées et renforcer la résilience des systèmes d'information locaux.

Ainsi, sur le territoire de l'EPT, 14 structures (essentiellement associatives) accueillant 19 conseillers numériques seront déployés pour permettre d'accompagner les usagers dans leurs démarches quotidiennes. Ces derniers seront formés par un opérateur de l'Etat.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accès au droit, le territoire accueille 7 structures France Services dans lesquelles les usagers bénéficient d'un accompagnement individualisé dans leurs démarches administratives et d'un point numérique en libre accès.

Le numérique et la sécurisation des systèmes d'information sont aussi devenus des enjeux majeurs de développement et de viabilité pour l'ensemble des institutions de la vie publique, dans un contexte de modernisation de l'action publique, de progrès technologique et d'évolution des conditions de travail (télétravail en particulier).

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a révélé d'importantes tentatives d'attaques malveillantes, comme les rançongiciels, à l'encontre des sites ou systèmes d'information des établissements sanitaires et des collectivités locales. En Ile-de-France, plusieurs mairies et organismes publics ont été confrontés à ces attaques et intrusions.

Face à ces menaces, il apparaît important de pouvoir anticiper les cyberattaques et d'adopter les bons réflexes afin de préserver le fonctionnement des services, de protéger les données et d'assurer la continuité du service public.

L'EPT Boucle Nord de Seine ainsi que plusieurs communes du territoire se sont engagés auprès de l'ANSSI dans des parcours de cybersécurité, une offre de service proposée dans le cadre de France Relance. Cette offre permet d'élever durablement le niveau de sécurité des systèmes d'information de la sphère publique et des organismes au service des citoyens.

Les communes du territoire s'engagent également résolument dans les démarches simplifiées d'urbanisme en vue de respecter les obligations réglementaires et l'Etat s'engage à prendre en charge une partie des dépenses logicielles.

Exemples de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **AAP Transformation numérique des territoires**

Trois sessions sont prévues en 2021 et 2022 pour ces trois AAP : « l'accompagnement par un expert pour définir des projets et suivre leur mise en œuvre » ; « formation au numérique pour les agents » ; « financement d'un projet de transformation numérique en lien avec les usagers ».

- **AAP ANSSI Parcours de cybersécurité**

Parcours de diagnostic et d'accompagnement des collectivités proposé pour le renforcement de la cybersécurité.

- **Guichets France connect et API nationales**

Forfait possible de 5 000€ pour le rattachement d'un service numérique territorial à France connect ou à une API nationale.

- **Guichet Soutenir la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme**

Financement possible à hauteur de 4 000€ pour tout service instructeur et 400€ pour toute collectivité supplémentaire raccordée au service instructeur.

i) La mobilisation dans la célébration des JOP 2024

Le territoire est limitrophe du site d'accueil du Village Olympique et la ville de Colombes accueillera au stade Yves du Manoir les compétitions de Hockey sur gazon.

Boucle Nord de Seine et les villes du territoire sont labellisés Terres de jeu et ont décidé de s'engager en 2022 dans un projet de célébration des JOP 2024, porteur d'enjeux de cohésion sociale en termes de :

- Coopération et solidarité : mutualisation, coopération, mobilisation partenariale,
- Lutte contre les inégalités : réponse à de nouveaux besoins sociaux, accès à l'éducation, aux soins, aux droits, à la culture et aux sports,
- Développement de l'attractivité du territoire : valorisation de ses atouts, mise en lumière des initiatives des acteurs, partenaires citoyens et salariés.

Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée va permettre en 2022 à l'EPT et aux villes de définir une stratégie territoriale de célébration des Jeux Olympiques et

Paralympiques de 2024 conçue comme une opportunité pour renforcer la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

La mise en place d'un comité de pilotage à l'échelle territoriale permettra de garantir la complémentarité des actions portés par les villes, le territoire et leurs partenaires, et de proposer un événement annuel en 2022, 2023 et 2024. Cette démarche facilitera la prise en compte des opportunités offertes par les JOP dans les différentes politiques : développement économique, emploi, politique de la ville, mobilités, économie circulaire etc.

Les initiatives déployées pourront s'inscrire dans les appels à projet proposés par l'Etat et les partenaires institutionnels.

Axe 3 : Transition écologique

→ Relever les défis du changement climatique, de la résilience et de l'amélioration des conditions de vie des habitants

Le territoire Boucle Nord de Seine se caractérise par une étroite imbrication entre les espaces naturels et les espaces urbanisés : la présence de la Seine, de grands espaces naturels et agricoles et la trame des jardins, qui lui confèrent une qualité très particulière au sein de la métropole.

Cette médaille a son revers : le territoire est très exposé au risque d'inondation et aux risques industriels.

En outre, la situation du territoire Boucle Nord de Seine dans la zone dense métropolitaine, la présence des autoroutes et la forte imperméabilisation des sols, l'exposent tout particulièrement aux conséquences de l'augmentation des températures.

Face aux défis environnementaux actuels et futurs, la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours de finalisation constitue donc une priorité pour Boucle Nord de Seine afin d'apporter des réponses locales concrètes aux enjeux du changement climatique et d'améliorer les conditions de vie des habitants et usagers du territoire.

Les projets prioritaires que l'EPT, les communes et leurs partenaires entendent déployer dans le cadre du PCAET s'articulent autour de 7 axes :

- Aménager et organiser le territoire en renforçant sa résilience face au changement climatique ;
- Habiter un parc résidentiel bas carbone, sain et économe ;
- Se déplacer en réduisant l'impact sur le climat ;
- Consommer de façon responsable et locale ;
- Se développer en soutenant la production d'énergie et l'économie bas carbone ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Animer la politique de transition climatique et tendre vers l'exemplarité.

a) L'aménagement durable

Comme l'ensemble de la métropole, le tissu urbain du territoire Boucle Nord de Seine est en mutation permanente : évolutions « spontanées » au sein des quartiers pavillonnaires, opérations ANRU, ZAC publiques, nouveaux réseaux de mobilité, projets de quartier de gare liés au Grand Paris Express, ...

Face à ces mutations, le territoire souhaite accompagner l'évolution des tissus en veillant à améliorer la qualité urbaine du territoire sans en bouleverser les caractéristiques.

Les compétences de l'EPT en matière d'urbanisme et d'aménagement lui permettent de définir le cadre réglementaire de l'aménagement durable du territoire.

L'élaboration du PLUi engagée en 2021 par l'EPT Boucle Nord de Seine constituera ainsi un levier essentiel pour porter des objectifs urbains ambitieux en matière de transition écologique et doter le territoire d'un cadre de planification urbaine qui articule les besoins d'aménagement avec les enjeux environnementaux.

L'EPT souhaite également outiller l'ensemble des acteurs locaux à des pratiques vertueuses en matière d'aménagement répondant aux enjeux environnementaux, notamment pour réduire la consommation d'énergie finale du territoire, réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, accroître le potentiel de séquestration carbone, anticiper et s'adapter au changement climatique.

➤ **Les projets d'aménagement**

Les opérations d'aménagement en cours de réalisation ou projetées au sein du territoire contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire et permettent de répondre aux besoins en nouveaux logements, équipements, commerces, services et activités économiques, tout en intégrant des actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la santé.

Situées au cœur de tissus urbains déjà constitués, elles favorisent en outre la résorption de secteurs de friches ou de bâti dégradé, avec toutefois des coûts de recyclage foncier importants (acquisitions, dépollutions, ...).

L'EPT ambitionne d'intensifier la transition climatique et énergétique dans le processus de construction de la ville, en veillant à intégrer dans les projets d'aménagement l'ensemble des principes de l'écologie urbaine (végétalisation, conception bioclimatique des bâtiments, sobriété énergétique, biodiversité, constitution d'îlots de fraîcheur, réduction de l'exposition des populations aux pollutions, etc.).

Les Projets Partenariaux d'Aménagement, conclus à Argenteuil et Villeneuve-la-Garenne, cadres de gouvernance adaptés à des projets urbains de grande ampleur menés dans un jeu d'acteurs complexe, favoriseront la mise en œuvre d'opérations exemplaires, en faisant intervenir plus facilement les opérateurs de l'État et les acteurs privés.

Le territoire est enfin fortement impacté par le futur Grand Paris Express, avec quatre gares prévues qui vont entraîner une attractivité nouvelle, mais risquent aussi de grever les équilibres existants et de concurrencer les centralités historiques. Le territoire souhaite ainsi être partie-prenante déterminante dans l'aménagement et la programmation des quartiers de gare, au bénéfice d'un développement équilibré du territoire.

➤ **Le renforcement de la place de la nature en ville**

Les espaces verts constituent un levier d'intervention majeur pour le territoire, afin de faire face aux grands enjeux environnementaux et de santé publique dans un contexte d'urbanisation croissante.

En effet, au regard de leurs multiples co-bénéfices en termes de santé, d'environnement, de gestion de la ressource en eau ou encore de réduction du risque, il apparaît primordial de leurs conférer une place centrale dans toute opération d'aménagement urbain et dans toutes les opérations de création/rénovation d'équipements et d'espaces publics sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Le territoire de Boucle Nord de Seine se caractérise par un tissu urbain dense et un taux d'espaces verts relativement faible (5,7 m² d'espaces verts par habitant contre 17,4 m² à l'échelle de la métropole).

L'objectif porté par le territoire est ainsi de renforcer la place de la nature en ville, tant au sein des opérations d'aménagement que des tissus urbains existants (préservation de la trame

verte du pavillonnaires, création de nouveaux espaces verts, renaturation d'espaces imperméabilisés, ...).

Il apparait par ailleurs prioritaire de valoriser les trames vertes qui confèrent au territoire une qualité très particulière. Leur développement et leur mise en relation permettront à la fois de préserver la présence de la nature en ville (biodiversité, qualité paysagère, îlots de fraîcheur) et de favoriser les circulations douces.

➤ **La Seine**

La Seine est un élément majeur du paysage urbain de Boucle Nord de Seine qui façonne le territoire et autour de laquelle s'organisent de nombreuses fonctions. Le transport de marchandises et l'alimentation en eau potable sont aujourd'hui ses principales fonctions directes et pourtant, elle est aussi le support de nombreux co-bénéfices, notamment en matière de respiration paysagère.

La Seine constitue notamment le principal îlot de fraîcheur naturel qui permet de rafraîchir l'air ambiant en période de canicule. C'est aussi un espace naturel dont les berges peuvent constituer des espaces récréatifs de qualité pour les habitants du territoire. Elle peut également constituer un support décisif de mobilités d'échelle métropolitaine, qu'elles soient actives sur ses berges (vélo, marche à pied...) ou fluviales (transport de personnes ou de marchandises).

La valorisation de la Seine doit constituer une priorité pour les différents acteurs publics impliqués, avec pour ambitions de végétaliser les berges et voies sur berges afin d'accroître le potentiel d'îlot de fraîcheur, d'améliorer les continuités cyclables et piétonnes sur berges et les franchissements de Seine afin d'optimiser la pratique des mobilités actives, de se prémunir du risque de crue, de préserver et valoriser la biodiversité de la Seine, et de favoriser le développement d'activité de nautisme et de loisirs.

➤ **L'agriculture urbaine**

Afin d'accompagner le passage à une alimentation plus durable, tout en participant au renforcement de la place de la nature en ville, le territoire Boucle Nord de Seine, bien que très urbanisé, offre des opportunités pour développer l'agriculture urbaine, à la fois au sein des tissus urbains (jardins partagés, agriculture hors sol, ...) et dans la Plaine d'Argenteuil.

La présence de la plaine d'Argenteuil permet en particulier d'envisager le développement d'un projet agricole avec des circuits courts, capable de fournir en produits frais le marché alimentaire de proximité. La mise en œuvre de ce projet d'envergure suppose une intervention publique forte pour l'appréhender dans ses différentes dimensions : maîtrise foncière, aménagements paysagers et circulations douces, gestion des contraintes environnementales (pollutions, biodiversité, ...), accompagnement des exploitants en place et installation de nouveaux agriculteurs.

L'enjeu pour le territoire est également de faciliter l'accès à une alimentation saine, durable pour tous, notamment en soutenant des projets de production, vente alimentaire et de restauration solidaires et/ou durables et des initiatives pour la réallocation des invendus alimentaires.

Dans ce cadre, l'EPT pourra participer à l'établissement d'un programme alimentaire territorial en lien avec les collectivités du département dont les communes de Boucle de Nord de Seine.

Exemples de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **MTE Fonds Friches**

Enveloppe de 259 M€ consacrée au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de relocalisation d'activités et de revitalisation des cœurs de villes et périphéries urbaines.

- **Label écoquartiers**

L'Etat s'engage à soutenir la démarche via l'ingénierie développée en interne ou proposée.

- **AAP Agriculture urbaine/Programme alimentaire territorial**

Selon l'enveloppe et la nature des projets déposés, l'Etat s'engage à cofinancer les actions visant à valoriser les actions en faveur de l'agriculture urbaine ou de jardins partagés ainsi que la promotion d'alimentation saine et solidaire et le développement des circuits alimentaires (anti-gaspillage, chaîne producteur-distributeur)

b) La rénovation énergétique du parc de logement

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, le résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie (44 % des consommations d'énergie totales en 2015). Plus de la moitié des logements ont été construits avant la première réglementation thermique de 1974 et seulement 20 % ont été construits après 1991, année à partir de laquelle les réglementations thermiques se sont renforcées.

L'enjeu majeur est d'accélérer le rythme de rénovation de ce parc de logements vieillissants afin d'atteindre les performances exigées par la transition énergétique. Néanmoins, l'accompagnement proposé doit nécessairement cibler les différents types de propriétaires du territoire (logements individuels, copropriétés, logements sociaux) pour engager une transition globale.

➤ Accompagner la rénovation énergétique des logements privés

La rénovation énergétique de l'habitat privé est au cœur des projets d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne déployés dans les opérations programmées ou dans le diffusi avec l'accompagnement du Guichet unique d'amélioration de l'habitat qui constitue depuis 2021 le point central de l'accompagnement des propriétaires et copropriétaires dans leur projet de rénovation.

Le nombre de logements privés pouvant solliciter une subvention dans le cadre d'un dispositif d'amélioration de l'habitat est estimé à l'échelle du territoire entre 5 000 et 7 000 sur la période 2022-2026. L'EPT a estimé entre 50 à 100 M€ le montant des investissements pouvant faire l'objet d'une subvention.

L'EPT souhaite en 2022 développer ses actions de sensibilisation en direction des copropriétés et du pavillonnaire. Une thermographie aérienne d'hiver réalisée en 2021 est mise à disposition du public pour identifier les déperditions de chaleur en toiture. L'AMI Recif a été déployé en 2020 en direction des copropriétés de plus de 40 lots construites avant 1994. Un webinaire en direction de la rénovation énergétique du pavillonnaire s'est tenu en décembre 2021. Les plateformes Coach-Copro et Pass-Réno sont développées en 2022 sur la Boucle Nord de Seine via Soliha, ainsi que des actions de sensibilisation à la rénovation énergétique.

Avec le plan de relance, MaPrimeRénov' accélère ses objectifs avec une enveloppe nationale de 1,46 milliard d'euros en 2021. Pour répondre aux enjeux de massification de la rénovation énergétique et du plan de relance, MaPrimeRénov' est désormais ouverte à l'ensemble des propriétaires occupants, des copropriétés et à compter du 1er juillet 2021 aux propriétaires bailleurs.

A l'échelle des Hauts-de-Seine, au 14 novembre 2021, pour les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, 1 556 dossiers étaient engagés pour un montant total de subventions de 3,3 M€, parmi lesquels 432 dossiers correspondant à 1,15 M€ de subventions pour 4,5 M€ de travaux (TTC) concernaient l'EPT Boucle Nord de Seine.

MaPrimeRénov' copropriétés est une aide de l'ANAH à destination des copropriétés fragiles (plus de 8 % de taux d'impayés) et saines. Lancée en octobre 2020, cette aide prévoit une enveloppe de 2,6 M€ allouée en 2021 par l'ANAH au Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du plan de relance. Cette enveloppe est dédiée au traitement de 171 logements en copropriété saine (moins de 8 % de taux d'impayés). L'objectif venant s'ajouter aux 453 logements en copropriété fragile (plus de 8 % de taux d'impayés) relevant de la dotation classique.

Exemple de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ces projets :

- **Ma prime Rénov'**

L'Anah soutient jusqu'en 2022 tous les propriétaires privés, quelles que soient leurs ressources, dans leurs travaux de rénovation énergétique. Les services territoriaux d'accompagnement des particuliers et les opérations programmées doivent permettre un recours massif aux aides Ma Prime Rénov' de l'Anah .

➤ **Encourager la rénovation énergétique des logements sociaux**

La mobilisation des bailleurs sociaux, dans le cadre à la fois de la mise en œuvre des objectifs de la CIA et du PPGDID, de la concertation relative à la définition et à la mise en œuvre des Conventions d'Utilité sociale, de la définition d'actions visant à mobiliser l'abattement de la TFPB, de leur participation à la définition et à la mise en œuvre des actions du PCAET, offre des possibilités d'échanges sur les actions prioritaires de réhabilitation du parc social en faveur de la rénovation énergétique et de l'amélioration des conditions de vie dans le parc social, en intégrant les problématiques propres au parc ancien.

Pour l'État, dans le cadre du plan de relance, une première enveloppe de 3,5 M€ a été allouée au Département des Hauts-de-Seine pour la rénovation énergétique de logements sous étiquettes E à G et intégrés dans le cadre d'une restructuration plus lourde, permettant un saut d'au moins deux étiquettes. Cette enveloppe a permis de soutenir la rénovation de 633 logements en 2021 à l'échelle du département des Hauts-de-Seine. De nouvelles opérations pourront être soutenues en 2022 via ce même cadre de financement et pourront concerner des bâtiments situés sur le territoire de l'EPT.

Exemple de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ce projet :

- **Rénovation du logement social**

Le dispositif de soutien par l'Etat des opérations ambitieuses de rénovation énergétique des logements sociaux, notamment celles devant s'accompagner d'une restructuration lourde,

doit être poursuivi en 2022 (cible bâtiment en étiquette énergétique E, F et G avec un projet permettant un saut de deux étiquettes).

c) La sobriété des équipements et espaces publics

La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement. L'objectif est de favoriser les économies d'énergie, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager le développement des énergies renouvelables et de récupération dans le parc public.

Parce que la majorité des bâtiments publics au sein du territoire ont été construits avant 1975, ils sont particulièrement énergivores et nécessitent aujourd'hui des investissements importants des collectivités, pour améliorer leur performance énergétique, s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers.

Les communes de Boucle Nord de Seine prévoient ainsi des projets globaux de rénovation des équipements publics, permettant de réduire à la fois les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...) et les émissions de gaz à effet de serre. Dans la mesure du possible, ces rénovations ambitieuses bénéficieront du soutien de l'Etat au titre du présent CRTE.

La réponse aux besoins des habitants et usagers du territoire, actuels et futurs, suppose également la programmation et la réalisation par les villes de nouveaux équipements publics (scolaire, petite enfance, sociaux, santé, culture et sport, ...), qui s'attacheront à intégrer des objectifs ambitieux en termes énergétiques et environnementaux. Au regard des investissements publics nécessaires pour maintenir une offre de service de qualité répondant notamment à la hausse de la population liée en particulier aux nombreuses constructions additionnelles, des financements auprès de l'Etat pourront être sollicités au titre du présent CRTE.

Enfin, la mise en place d'actions de sobriété de l'éclairage public apparaît comme un enjeu évident de la transition énergétique et climatique des collectivités au sein du territoire, pour réduire à la fois la consommation énergétique et la pollution lumineuse très impactante pour la santé humaine et la biodiversité. Là-aussi les nombreux projets des communes favorisant ces économies d'énergie seront soutenus par l'Etat au titre du présent CRTE.

Exemple de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ces projets :

- **DSIL**

Une dotation exceptionnelle a été mise en place en vue de financer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, c'est-à-dire, l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux et intercommunaux, visant à diminuer leur consommation énergétique. Si la DSIL classique sera reconduite, la DSIL exceptionnelle est susceptible de pouvoir financer des actions complémentaires.

d) Le développement des énergies renouvelables et de récupération

La production et la consommation d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) est un des principaux piliers de la stratégie de transition énergétique du territoire. Au-delà de

poursuivre les efforts de réduction des consommations énergétiques et de performances énergétiques, le territoire doit nécessairement décarboner sa consommation d'énergie en diversifiant son mix énergétique. Pour cela, la balance vers les énergies renouvelables et de récupération doit être accélérée via l'accroissement de la production de ces énergies.

En effet, la production actuelle d'énergies renouvelables et de récupération est de 365 GWh/an (soit 6 % de la consommation d'énergie du territoire). Le territoire consomme 761 GWh (soit 12 % de sa consommation) en énergie renouvelable et de récupération dont une bonne moitié non produite sur le territoire.

La stratégie du territoire est de porter à l'horizon 2050 à 42 % la part d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale du territoire. Les principaux axes de production identifiés sur le territoire se concentrent autour de la géothermie, de la valorisation des déchets, de la méthanisation, de la biomasse, du photovoltaïque ou encore du solaire thermique en toiture.

L'atteinte de cet objectif passe en particulier par :

- Le recours aux énergies renouvelables dans les projets d'aménagement et de construction/rénovation d'équipements publics ;
- Le développement des réseaux de chaleur urbain et l'optimisation de leur approvisionnement ;
- La valorisation des déchets fermentescibles afin d'augmenter la production de biogaz sur le territoire.

Exemples de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ces projets :

- **ADEME Fonds chaleur**

La Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME et la Région Ile-de-France soutiennent le développement des filières de production de chaleur renouvelable et de réseaux de chaleur (filières éligibles : chaleur fatale, géothermie profonde et de surface, chaufferies biomasse, réseaux de chaleur et de froid alimentés par des ENR, boucles d'eau tempérée).

- **AAP biomasse**

Suite à l'édition 2021, l'Etat pourra proposer un nouvel AAP visant à soutenir à la fois l'investissement (fonds biomasse) ou le fonctionnement (décarbonation) pour certains projets

e) L'amélioration et la décarbonation des mobilités

L'amélioration des conditions de déplacements constitue une priorité pour le territoire Boucle Nord de Seine, afin de faciliter l'accès des habitants et actifs aux pôles d'emplois, aux équipements et services et aux espaces verts qui maillent le territoire.

En outre, le secteur des transports représente près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre du territoire et constitue le principal émetteur de polluants atmosphériques. Ce secteur est largement dominé par les transports routiers qui sont très émissifs en matière de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

La décarbonation des modes de déplacement nécessite ainsi de développer et optimiser l'utilisation des transports en commun, de déployer et sécuriser les modes actifs, et d'atténuer l'impact de la voiture et de la logistique urbaine.

Cette politique en faveur des mobilités s'articule autour de cinq axes prioritaires :

- La réalisation dans les calendriers prévus des grands projets de transport en commun (Grand Paris Express, prolongement du T1 et T2, prolongement ouest du Tram 11 Express, TCSP Bus entre Seine, ...) pour constituer un réseau de transport en commun assurant aux usagers une qualité de service et des conditions raisonnables de déplacements, et en veillant à favoriser l'intermodalité autour des gares ;
- L'optimisation et la réorganisation du réseau bus au sein du territoire pour les déplacements de courtes distances, en connexion avec les futurs développements des systèmes de transport ;
- Le développement des mobilités actives (vélo et marche à pied), s'appuyant notamment sur la connexion de l'ensemble des voies vertes, le déploiement du Vélib' et l'offre de stationnement vélo ;
- A l'échelle des quartiers, l'amélioration des connexions avec les polarités environnantes pour faciliter l'accès des habitants aux équipements, services et commerces existants, ainsi qu'aux transports en commun ;
- L'atténuation de l'impact de la voiture individuelle et du trafic poids-lourds, notamment en incitant les automobilistes et acteurs économiques à se tourner vers des motorisations plus vertueuses (électrique, bio-GNV, hydrogène...) et en équipant le territoire des infrastructures nécessaires à leur usage.

A terme, l'EPT se dotera d'un Plan Local de Mobilité, document de planification régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement à l'échelle territoriale et permettant de décliner localement les objectifs du Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France (PDUIF).

➤ **Le développement des modes actifs**

L'utilisation quotidienne du vélo par les habitants et salariés du territoire Boucle Nord de Seine constitue une alternative aux modes de déplacements polluants, notamment la voiture individuelle.

Le Territoire compte plusieurs kilomètres d'itinéraires cyclables aménagés, sous forme de pistes et bandes cyclables ainsi qu'au sein des zones 30. Le réseau est toutefois discontinu et parfois insécurisant.

L'EPT Boucle de Nord de Seine souhaite favoriser le développement des infrastructures cyclables, en collaboration étroite avec les différents maîtres d'ouvrage (Villes, Conseils Départementaux) et financeurs (Région, Métropole du Grand Paris, Etat).

En 2022, l'EPT prévoit ainsi d'engager l'élaboration d'un schéma directeur vélo à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine, articulé avec les schémas communaux, départementaux, métropolitains et régionaux, permettant de définir un maillage d'itinéraires continus structurants et des actions complémentaires pour développer l'usage du vélo (stationnement, développement des stations Vélib, ...).

Exemple de dispositifs et opérateurs mobilisables pour ce projet :

- **MTE Fonds mobilités actives - aménagements cyclables**

350 M€ sur 7 ans pour soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités.

➤ **Le développement des énergies alternatives**

Le territoire Boucle Nord de Seine souhaite favoriser le développement des infrastructures pour les véhicules moins carbonés et des points d'avitaillement en énergies alternatives (GNV & Bio GNV, hydrogène, bornes électriques, ...).

Les villes du territoire sont d'ores et déjà engagées dans la remise en service des anciennes bornes de recharge électrique Autolib et le déploiement de nouvelles bornes.

Le développement de la filière hydrogène bas carbone a également été identifié comme l'un des vecteurs clés pour le passage à une mobilité zéro carbone.

Le Port de Gennevilliers, situé au carrefour de voies de communication fluviale et autoroutière, est déjà équipé de la plus grande station GNV de France et en passe d'accueillir une unité de méthanisation à horizon 2024. Il porte aussi le projet de création de stations multi-énergies incluant l'hydrogène, avec pour ambition de développer cette source de mobilité propre sur le territoire pour différents usages et de renforcer l'attractivité économique du trafic maritime. Ce projet d'envergure est estimé à 75,7M€.

Exemple de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ces projets :

- **ADEME AAP « Écosystèmes territoriaux hydrogène »**

Cet AAP vise à accélérer la production et les usages de l'hydrogène décarboné dans les territoires. Subvention aux investissements, de 25 % à 45 % des surcoûts pour la production /distribution (+10 % si EnR) ; de 35 % à 55 % des surcoûts pour les usages mobilité et stationnaire. Le projet a été déposé dans ce cadre et pourrait permettre un soutien de l'Etat conséquent en fonction de l'instruction des services de l'ADEME.

f) La lutte contre les pollutions

Le territoire Boucle Nord de Seine, de par son histoire et ses caractéristiques, constitue un des secteurs de la métropole les plus exposés aux nuisances environnementales et aux pollutions : pollution industrielle, pollution des sols, pollution de l'air, pollution sonore et pollution lumineuse.

Liés à la présence des grandes infrastructures de circulation, la pollution de l'air et le bruit sont les nuisances plus impactantes pour le territoire et sa population, avec des risques forts sur la santé humaine.

La réduction de ces pollutions passe à la fois par des actions sur les infrastructures pour la réduction du bruit (murs anti-bruits, revêtements, ...), par le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, mobilités actives, ...), par le renforcement de la logistique fluviale et ferroviaire permettant de réduire le trafic poids-lourds, et par la planification et l'aménagement d'une ville exposant moins les populations à ces risques.

Outre la planification urbaine administrée par l'EPT avec les villes, ces leviers essentiels doivent mobiliser l'Etat, propriétaire et gestionnaire des autoroutes et ordonnateur du réseau de métro Grand Paris Express, ainsi que l'ensemble des acteurs publics compétents en matière d'infrastructures et de mobilités (Départements, SNCF, RATP, IDFM, SGP, ...).

La pollution lumineuse a également des impacts sur la santé humaine et sur la consommation et la facture énergétique du territoire. En complément des actions des villes en faveur de la réduction des impacts de l'éclairage public, la mise en œuvre du règlement local de publicité intercommunal en cours de finalisation permettra de réduire la pollution lumineuse induite par les enseignes et publicités lumineuses.

g) La gestion durable de l'eau et de l'assainissement

L'EPT Boucle Nord de Seine a en charge la compétence eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2016 et assure à ce titre la collecte des eaux usées et pluviales dans des ouvrages transférés par les Villes, le contrôle des systèmes d'assainissement, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des futurs aménagements.

L'établissement s'appuie par ailleurs sur le savoir-faire de deux syndicats intercommunaux spécialisés dans le domaine de la fourniture d'eau potable : SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île de France) et SENEQ.

En matière d'assainissement, cinq types de réseaux coexistent sur le territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine :

- Les réseaux territoriaux gérés par l'EPT,
- Les réseaux départementaux gérés par la D.E.A,
- Les réseaux interdépartementaux gérés éventuellement par le S.I.A.A.P,
- Les réseaux de la Ville de Paris gérés par la S.A.P.
- Le réseau du SMAVMD.

Le patrimoine territorial est recensé dans les tableaux suivants : il comprend près de 530 kilomètres de réseaux.

	Argenteuil	Asnières-sur-Seine	Bois-Colombes	Clichy-la-Garenne	Colombes	Gennevilliers	Villeneuve-la-Garenne.
Total (km)	250	65	20	30,2	93,95	58,2	12,9

Tableau 1 - Linéaires de réseaux territoriaux par Ville (en km)

	Unitaire	Séparatif	
		Eaux Usées	Eaux Pluviales
Visitables	198,6	0,0	4,4
Non-visitables	331,4	6,9	20,8
Total	530	6,9	25,2
Total global	562,2		

Tableau 2 - Linéaire de réseaux par type d'effluent (en km)

Ce réseau fait l'objet d'un diagnostic permanent mis en place par l'EPT Boucle Nord de Seine, qui permet de contrôler les actions mises en œuvre pour préserver et restaurer le milieu récepteur et les usages, et réduire les rejets de pollutions en contrôlant les raccordements.

Il permet de même de gérer le patrimoine et de prévenir les débordements et les inondations. Il sert à la police de l'eau pour contrôler la conformité réglementaire.

En 2022, l'EPT Boucle Nord de Seine a décidé de lancer l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement et un zonage des eaux pluviales à l'échelle du territoire.

Cette étude, qui débute par un diagnostic de l'existant et l'inspection télévisée d'un tiers des ouvrages, permettra au territoire d'améliorer encore sa connaissance de l'état du réseau par une cartographie plus précise et d'élaborer un schéma hydraulique des bassins versants des eaux de ruissellement.

Ce programme ambitieux s'inscrit dans la demande formulée par l'agence de l'eau Seine Normandie de gestion du temps de pluie par désimperméabilisation et déconnexion des parcelles au réseau. Il donnera aussi lieu à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les dix prochaines années (2023-2033), plan d'investissement mis en œuvre dans la cadre du présent CRTE.

Cette étude sera accompagnée par la rédaction d'un règlement territorial d'assainissement, qui permettra à la fois d'harmoniser les règlements communaux existants, de traiter des eaux usées non domestiques et des pollutions induites et de réglementer le traitement des eaux pluviales à la parcelle conformément aux résultats du schéma directeur d'assainissement.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce schéma directeur d'assainissement, ainsi que les aménagements exemplaires qui pourront être déployés dans les projets urbains, de construction et d'espaces publics, visent ainsi à favoriser une gestion durable et intégrée des eaux pluviales, permettant à la fois de préserver les milieux naturels et de réduire la vulnérabilité du territoire, en complément des actions portées par la Métropole du Grand Paris pour prévenir le risque d'inondation (compétence GEMAPI).

Les dispositifs de l'Agence de l'Eau - Seine Normandie pourront être mobilisés pour financer les actions mentionnées ci-dessus.

h) La réduction des déchets

Liée à la protection de l'environnement, la gestion des déchets ménagers et assimilés concerne non seulement la collecte, le traitement, les consignes de tri, les équipements mais aussi la sensibilisation et la prévention.

L'établissement public territorial Boucle Nord de Seine assure depuis le 1^{er} janvier 2016 la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des habitants du territoire. La collecte des déchets est assurée par des entreprises spécialisées dans ce domaine d'activités. Le traitement est confié à deux syndicats intercommunaux disposant des outils industriels et du savoir-faire pour valoriser ces déchets : le syndicat AZUR et le SYCTOM.

Afin d'optimiser le traitement des déchets, l'EPT s'est engagé dans l'extension des consignes de tri. Démarré au 1^{er} juin 2021, accompagné par CITEO et le SYCTOM, ce projet s'inscrit sur le territoire des six communes des Hauts-de-Seine et touche 340 000 habitants.

L'extension des consignes de tri permet aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes. En simplifiant les consignes des emballages en plastique, on permet aux habitants de ne plus se poser de question. Et on peut attendre un geste de tri plus systématique car plus assuré : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri quelle que soit la matière.

L'extension permet aussi de développer le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons, dont le recyclage est déjà pérenne. En ouvrant la collecte sélective à ces emballages en plastique, on permet aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour expérimenter de nouvelles techniques et développer les outils nécessaires à leur recyclage à grande échelle.

L'extension des consignes de tri améliore ainsi la qualité et la performance du tri des déchets ménagers à l'échelle des 6 communes des Hauts-de-Seine du territoire relevant du SYCTOM (Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères) pour le traitement et la valorisation des déchets.

Le déploiement de ce projet s'est accompagné d'actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants.

Les résultats de cette action semblent encourageants, avec une progression de 14 % des déchets recyclés entre les années 2020 (8 500 tonnes) et 2021 (9 700 tonnes).

Pour poursuivre le travail engagé sur l'extension des consignes de tri, une équipe de 10 éco-animateurs sera mobilisée en 2022 pour la sensibilisation des habitants aux nouveaux gestes de tri. Ils se rendront dans les zones du territoire où le tri est encore trop peu pratiqué.

Afin d'intensifier son action en faveur de la réduction et du tri des déchets, l'EPT prévoit d'engager l'élaboration d'un PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) qui fixera à l'échelle du territoire les objectifs ainsi que les actions à mettre en place pour réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets, développer l'économie circulaire et optimiser la prévention, le tri et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Par ailleurs, l'EPT souhaite se mobiliser sur le tri et la valorisation des biodéchets et engage en 2022 une étude à l'échelle du territoire sur le traitement des biodéchets. Cette étude comportera un volet de diagnostic du territoire et modélisation du gisement potentiel, des propositions de solutions de précollecte (bacs roulants ou conteneurs d'apport volontaire), des scénarios de déploiement de la collecte associée aux exutoires de traitement adaptés. Le scénario retenu fera ensuite l'objet d'une étude complémentaire afin d'arriver à la définition d'un plan d'actions à déployer dès 2023 pour offrir à tous les habitants une solution de tri à la source de leurs biodéchets. Les autres méthodes de captage à la source du flux seront également intégrées à cette étude : développement de la pratique du compostage, par exemple. La valorisation des biodéchets pourra également s'appuyer sur l'unité de méthanisation prévue sur la plateforme portuaire de Gennevilliers.

Enfin, le territoire souhaite développer le réemploi dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de l'économie circulaire à l'échelle intercommunale, permettant de répondre à la fois aux enjeux de préservation des ressources, de développement économique et industriel du territoire et de réduction des déchets et du gaspillage.

Exemples de dispositifs et opérateurs de France Relance mobilisables pour ces projets :

- **Plan de relance - économie circulaire**

Dans le cadre du plan de relance, des financements seront alloués au secteur des recycleries et de ressourcerie en particulier en faveur du traitement des déchets générés par les travaux du Grand Paris à hauteur de près de 2M€.

- **ADEME Fonds Économie circulaire**

Des fonds spécifiques sont prévus :

- pour soutenir le déploiement du tri sélectif dans les espaces publics et la modernisation des centres de tri publics et privés ;
- pour le soutien aux installations de production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR), permettant de valoriser énergétiquement les déchets non valorisables autrement ;
- pour le soutien à l'investissement pour faciliter le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets ;
- pour le soutien à l'acquisition de banaliseurs ou appareils de prétraitement par désinfection pour améliorer la gestion des déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI), en particulier par les établissements de santé.

Annexes

Afin de disposer d'une première liste des projets envisagés sur la durée du présent CRTE, des annexes ont été jointes au présent document. Ces tableaux permettent de juger à la fois de l'ambition du bloc communal (villes et EPT) pour la transformation durable ce territoire et de la volonté des élus locaux de s'engager dans la politique de contractualisation et d'appel à projets proposée par l'Etat.

Cette liste n'étant pas exhaustive, des subventions pourront être sollicités par les villes et l'EPT sur la base du présent CRTE sous réserve des guichets ou AAP existants et de l'issue de l'instruction effectuée par les services compétents

Suivi et gouvernance du contrat

L'État et L'EPT Boucle Nord de Seine assurent conjointement la mise en œuvre du présent contrat. Ils organisent une coopération permanente afin d'assurer le suivi en continu de l'application de ses stipulations et renforcer leur mise en œuvre opérationnelle.

Les projets prévus dans le présent contrat constituent en effet la première étape de la coopération en matière de relance et de transition écologique entre l'État et l'EPT Boucle Nord de Seine.

Cette coopération technique et financière devra être développée et actualisée, en fonction de l'évolution des dispositifs du plan France Relance et de l'avancement des projets.

L'État et l'EPT Boucle Nord de Seine conviennent d'organiser une revue périodique de la mise en œuvre des projets inscrits dans le présent contrat. Cette revue se tiendra sur une base annuelle au niveau du Préfet du département des Hauts-de-Seine, en étroite collaboration avec le préfet du Val d'Oise et du Président de l'EPT Boucle Nord de Seine

De plus, une instance plénière de suivi, réunissant représentants de l'EPT Boucle Nord de Seine ainsi que des services et opérateurs de l'État, est mise en place. Elle se réunit au moins une fois par an.

L'État et l'EPT Boucle Nord de Seine conviennent de mettre en œuvre des actions de communication qui viseront notamment à faire connaître au public les résultats des projets réalisés dans le cadre du présent accord. Ils veilleront, pour ces actions, à faire figurer leurs logos respectifs, en particulier pour l'État l'identité visuelle du plan France relance.

Fait à : *Gommesiers*

Le : 26 AVR. 2022

En trois exemplaires originaux



Le Président de l'EPT Boucle Nord de Seine

F. M. M. M.
M. ANCILOZ

Le Préfet des Hauts-de-Seine

[Handwritten signature]

Le Préfet du Val d'Oise

Philippe Court
Philippe COURT



ANNEXES : Montants alloués au titre des appels à projets France Relance et première liste des projets envisagés

- **Première liste des projets à financer**

Afin de disposer d'une première liste des projets envisagés sur la durée du présent CRTE, des annexes sont jointes à ce présent document.

Ces tableaux permettent notamment de juger à la fois de l'ambition du bloc communal (villes et EPT) pour la transformation durable ce territoire et de la volonté des élus locaux de s'engager dans la politique de contractualisation et d'appel à projets proposée par l'Etat.

Cette liste n'étant pas exhaustive, des subventions pourront donc être sollicitées par les villes et l'EPT dans le cadre du présent CRTE sous réserve des guichets ou AAP existants et de l'issue de l'instruction effectuée par les services compétents.

- **Bilan des engagements conjoints sur les projets déposés dans le cadre de France relance**

Le territoire Boucle de Nord de Seine est le 1^{er} bassin bénéficiaire des subventions octroyées dans le cadre des appels à projets organisés par France Relance.

Ainsi, la ventilation des montants alloués en fonction des appels à projets se décline comme suit :

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 24 mars 2022

Délibération n°2022/S02/002

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) A CONCLURE ENTRE L'ETAT ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE.

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 18 mars 2022 de Monsieur André MANCIPOZ, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 54

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader / LAUGIER Véronique / LE NAGARD Marie-France / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / BOURDIER-CHAREF Angéline / GUILLARD Laurent / KHOURY Armand / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SITBON Frédéric / BARBIER Gaël / ISABEY Eric / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / DAD Hicham / De MARVAL Josette / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / RENAULT Sébastien / AGOUMALLAH Boumédienne / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / GASMI Samia / MOUMNI Dounia / NARBONNAIS Valentin / SOW Fatoumata / TRICARD Perrine / ABSSI Chaouki / BINAKDANE M'Hamed / LAFON Carole / LECLERC Patrice / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 23

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par PLOTEAU Jean-François / DE AZEVEDO Tania représentée par PERICAT Xavier / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / AESCHLIMANN Marie-Do représentée par BOURDIER-CHAREF Angéline / CHRIQUI-MENGEOT Rita représentée par SITBON Frédéric / FISCHER Josiane représentée par MARE Guillaume / KAPLAN Isabelle représentée par RAHAL May / JAUFFRET Anne-Christine représentée par REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane représenté par De MARVAL Josette / DELACROIX Agnès représentée par LE MOAL Alice / MERCIER Luc représenté par RENAULT Sébastien / MUZEAU Rémi représenté par LE MOAL Alice / PINARD Patrice représenté par LAUER Evelyne / SELLAM Naïma représentée par DAD Hicham / BEKKOUCHE Adda représenté par CHARREIRE Maxime / HEMONET Hervé représenté par DELATTRE Amélie / MESTRES Valérie représentée par TRICARD Perrine / MOME Michel représenté par DELATTRE Amélie / MANSERI Sofia représentée par PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia représentée par LECLERC Patrice / BENTAJ Abdelaziz représenté par DAD Hicham / HADDOUCHE Bachir représenté par LARIK Leïla.

ABSENTS : 3

COSTA Catherine / GUILLOT-NOEL Christophe / LE GAC Thierry.

EXCUSE : 0

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Monsieur SLIFI Nadir est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le :

05 AVR. 2022

Le Président,

MANCIPOZ



Considérant le plan de relance déployé par le Gouvernement autour de l'écologie, la compétitivité et la cohésion,

Considérant que la contractualisation de l'Etat avec les intercommunalités, en particulier avec les établissements publics territoriaux, est un des instruments privilégiés de territorialisation du plan gouvernemental,

Considérant le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) annexé à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DEBATTU,

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine à conclure avec l'Etat.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, Monsieur André MANCIPOZ, à signer le contrat et tout acte s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 4 : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXES :

- PROJET DE CRTE DE BOUCLE NORD DE SEINE ET SES ANNEXES.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 72

Contre : 0

Abstentions : 5

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,

André MANCIPOZ



Président de Boucle Nord de Seine

Mesures du plan de relance*	Montants alloués
Agriculture urbaine, jardins partagés, alimenta	283 022 €
Aide à la construction durable	2 947 590 €
Aménagement port	625 000 €
Association lutte contre la pauvreté	247 000 €
Cheque numérique	290 000 €
Compétitivité industrielle et industrie du futur	23 083 707 €
DSIL	4 968 657 €
Economie circulaire	3 283 823 €
Internat d'excellence	1 964 666 €
MaPrimeRenov' (estimation)	1 154 886 €
Numérique (collectivités et conseillers num)	455 386 €
Prévention et prise en charge des animaux ab	300 000 €
Reconversion recyclage des friches	5 705 000 €
Rénovation énergétique des bâtiments de l'Et	478 000 €
Rénovation énergétique des collectivités	1 570 557 €
Rénovation énergétique des équipements spo	1 940 000 €
Socle numérique (écoles)	443 707 €
Soutien à la culture	169 580 €
Tremplin des TPE/PME	116 304 €
Total général	50 026 885 €

*(hors mesures Ségur de la santé)

Politique publique	Projets	Maîtrise d'ouvrage	Coût global de l'opération sur le mandat		Financement de l'opération 2022-2024		Financement de l'opération 2025-2027		Financement de l'opération 2028-2030	
			Coût global de l'opération sur le mandat	Financement de l'opération 2022-2024	Financement de l'opération 2025-2027	Financement de l'opération 2028-2030	Financement de l'opération 2028-2030	Financement de l'opération 2028-2030		
Education - Enfance - Jeunesse	Construction du Groupe scolaire des Augustins	Projet Ville	15 760 000	9 300 000	Département, DSIL	DPV				2022
Education - Enfance - Jeunesse	Construction du Groupe scolaire des Quatre Vents	Projet Ville	23 650 000	19 750 000	Département	DSIL			2021	2023
Education - Enfance - Jeunesse	Développement du numérique à l'école	Projet Ville	1 524 000	1 500 000	DSIL	MGP			2022	
Education - enfance - jeunesse	Etudes friche Poitou Védrières	Projet Ville	300 000	300 000						
Petite enfance	Développement de l'accueil de la petite enfance	Projet Ville	3 550 000	3 550 000		CAF				
Espaces publics	Aménagement des espaces publics secteur Porte Saint-Germain	Projet Ville	6 000 000	6 000 000					2024	
Espaces publics	Reconquête des berges: "la Seine pour Horizon"	Projet Ville	12 200 000	12 200 000						
Espaces publics	Dont secteur chemin de halage	Projet Ville	1 100 000	1 100 000		Département, Région, MGP			2022	
Espaces publics	Dont Héloïse (extension plataneraie + aménagements futurs)	Projet Ville	11 100 000	11 100 000	DSIL	Département, Région, MGP			2022	
Espaces publics	Requalification de l'avenue Gabriel Péri	Projet Ville	4 200 000	4 200 000		Département, Région			2023	
Espaces publics	Aménagement des espaces publics secteur ZAE Gare	Projet Ville	2 450 000	2 450 000					2023	
Espaces publics	Aménagement des espaces publics secteur friche Balzac	Projet Ville	660 000	660 000					2023	
Espaces publics	Aménagement des espaces publics secteur ex-SAGEM	Projet Ville	3 930 000	2 500 000		Région				2023
Espaces publics	Requalification de l'avenue Jean Jaurès	Projet Ville	1 630 000	1 500 000					2024	
Espaces publics	Aménagement des espaces publics esplanade Allende	Projet Ville	3 000 000	3 000 000					2024	
Accessibilité & modernisation services publics	E-administration / Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville	Projet Ville	1 820 000	1 820 000		DPV			2023	
Accessibilité & modernisation services publics	Dont e-administration	Projet Ville	320 000	320 000					2021	
Accessibilité & modernisation services publics	Dont Accueil HDV	Projet Ville	1 500 000	1 500 000					2023	
Accessibilité & modernisation services publics	Nouveau site internet	Projet Ville	150 000							
Accessibilité & modernisation services publics	Bornes numériques	Projet Ville	40 000							
Environnement - Mobilité - Dév. Durable	Reconquête de la plaine d'Argenteuil	Projet Ville	1 005 000	480 000		MGP			2021	
Environnement - Mobilité - Dév. Durable	Développement des mobilités douces et actives	Projet Ville	2 300 000	2 300 000		Département, Région, MGP			2021	
Environnement - Mobilité - Dév. Durable	Plan vert (parcs et squares, plan de fleurissement)	Projet Ville	4 980 000	4 980 000		Région, MGP			2021	
Environnement - Mobilité - Dév. Durable	Dont 1 jour / 1 arbre, cours oasis	Projet Ville	950 000	650 000						
Environnement - Mobilité - Dév. Durable	Dont création et renouvellement parcs et squares, aires de jeu	Projet Ville	4 135 000	3 730 000						
Environnement - Mobilité - Dév. Durable	Dont Plan de fleurissement	Projet Ville	600 000	600 000						
Sport	Extension des vestiaires du centre aquatique	Projet Ville	1 010 000	1 010 000		DSIL, ANS			2025	
Sport	Reconfiguration du Stade du Marais	Projet Ville	5 070 000	5 070 000		DSIL, ANS			2023	
Sport	Construction d'un club house au stade du Coudray	Projet Ville	1 370 000	1 370 000		DSIL, ANS			2024	
Culture	Modernisation et extension de la médiathèque Desnos	Projet Ville	8 155 000	8 155 000		Département, Région, DRAC			2022	2024
Culture	Modernisation de la médiathèque Triolet	Projet Ville	750 000	400 000	Région, DRAC					2022
Culture	Création de la Maison Impressionniste Claude-Monet	Projet Ville	1 900 000	1 300 000	Région, DPV, Département					2022
Sécurité	Développement de la vidéoprotection et des outils associés	Projet Ville	4 750 000	4 330 000		FIPD, Région				
Sécurité	Vidéoprotection	Projet Ville	2 050 000	1 630 000		FIPD, Région				
Sécurité	Locaux Police Municipale	Projet Ville	2 700 000	2 700 000		Région			2024	
Accessibilité & modernisation services publics	Développement de l'accessibilité du patrimoine bâti - Ad'Ap	Programme annuel Ville		5 000 000	DSIL, DPV	DPV				
Espaces publics	Aménagement et entretien de l'espace public: voiries et places	Programme annuel Ville		31 000 000		Département				
Santé	Modernisation des centres municipaux de santé	Programme annuel Ville		2 550 000	ARS, MGP	ARS				
Accessibilité & modernisation services publics	Aménagement, modernisation et rénovation du patrimoine bâti communal	Programme annuel Ville		51 350 000						
	Dont crèches, écoles, restauration, espaces jeunesse	Programme annuel Ville		35%	Département, CAF, DPV	Département, CAF, DPV				
	Dont équipements culturels et sportifs	Programme annuel Ville		17%	DRAC, Département, Région,	ANS, DRAC, Département, Région, MGP				
	Dont maisons de quartiers et locaux associatifs	Programme annuel Ville		2%	CAF, DPV, DSIL	CAF, DPV, DSIL				
	Dont Développement commerces et services	Programme annuel Ville		-		MGP				
	Dont maîtrise et transition énergétique	Programme annuel Ville		24%	DSIL	DSIL, ADEME				
	Dont équipements techniques, publics, et patrimoine privé	Programme annuel Ville		21%						
Accessibilité & modernisation services publics	Renouvellement et modernisation des équipements et services	Programme annuel Ville		3 500 000						
Accessibilité & modernisation services publics	Développement innovation numérique et systèmes d'information pour les services	Programme annuel Ville		15 000 000						
Accessibilité & modernisation services publics	Renouvellement et modernisation des véhicules et engins techniques	Programme annuel Ville		3 000 000	MGP	MGP				
Accessibilité & modernisation services publics	Soutien à l'administration du pôle attractivité et cohésion	Programme annuel Ville		3 600 000						
Accessibilité & modernisation services publics	Soutien à l'administration du pôle famille et solidarité	Programme annuel Ville		4 600 000						
Accessibilité & modernisation services publics	Soutien à l'administration du pôle stratégie urbaine et ville durable	Programme annuel Ville		7 000 000						
Accessibilité & modernisation services publics	Soutien à l'administration du pôle Direction Générale	Programme annuel Ville		600 000						
Habitat	Résorption de l'habitat indigne et aide aux copropriétés diffuses	EPT		6 200 000		ANAH, MGP			2022	
Habitat	Développement d'une ORCOD pour les copropriétés du Val d'Argent	EPT		2 700 000		MGP			2022	
Opérations d'aménagement	Soutien d'équilibre à l'opération concession PSG	EPT		1 090 000					2024	
Opérations d'aménagement	Soutien d'équilibre à l'opération Laugier 3	EPT		1 000 000					2023	

ASNIERES	DOMAINE	NOM DU PROJET	DEFINITION SUCCINCTE DU PROJET	MAITRISE D'OUVRAGE	ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	COUT ESTIMATIF DES ETUDES Euros HT	COUTS ESTIMATIFS DES INVESTISSEMENTS Euros HT	OBSERVATIONS		
COHESION SOCIALE	Politique de la ville Besoins sociaux Accès au logement Equipements sociaux, santé, éducatifs, culturels, sportifs	Construction d'un gymnase sur le site de l'AFORP	Destruction d'un immeuble de bureaux et construction d'un gymnase	Ville	Maîtrise d'œuvre	540 000 €	10 960 000 €	5,5 M d'acquisition et 6 M d'invest.		
		Construction d'une patinoire	Construction d'une patinoire	Ville	Programmation	450 000 €	4 550 000 €			
		Aménagement d'un terrain de sport	Destruction de l'ancienne cuisine centrale et aménagement d'un terrain de sport	Ville	Programmation	300 000 €	3 500 000 €	500 K€ de démolition		
		Salles de sport polyvalentes modulaire quartier Bords de Seine		Ville	Programmation	360 000 €	3 640 000 €	dont une école de 14 classes et une crèche 60 berceaux		
		Subvention ZAC Bords de Seine	Cette subvention finance une école de 14 classes, une crèche de 60 berceaux et des voiries.	Craillios - Aménageur	Travaux	- €	6 000 000 €			
		Médiathèque Emile bernard		Ville	Programmation	420 000 €	3 500 000 €			
		Médiathèque ZAC PSA		Ville	Programmation		2 950 000 €	Acquisition du volume et travaux		
		Réhabilitation et extension du groupe scolaire Michelet		Ville	Travaux	1 575 000 €	15 925 000 €			
		Démolition de l'école Fontaine		Ville	Programmation	250 000 €	2 250 000 €			
		Extension du groupe scolaire Simone Veil	Avec la création d'un centre de loisirs	Ville	Programmation	35 000 €	390 000 €			
		Création d'un pôle culturel	Les objectifs sont de créer un lieu culturel en centre ville, de réhabiliter le grand théâtre, d'accueillir l'école de musique et de faire de ce bâtiment un véritable lieu de vie.	Déléguée	Programmation	1 500 000 €	14 700 000 €			
		Péniche L'Asnéroise	Il s'agit d'aménager une péniche en vue de la transformer en une salle polyvalente.	Ville	Travaux en cours	- €	1 200 000 €			
		Orangerie du Château d'Asnières	Il s'agit d'adoindre au Château une orangerie destinée à accueillir des animations culturelles.	Ville	Travaux en cours	40 000 €	445 000 €	notifié en 2022		
		Rénovation stade Felix Eboué		Ville	Travaux	90 000 €	1 000 000 €			
CADRE DE VIE DEVELOPPEMENT	Eau assainissement GEMAPI Gestion des déchets Urbanisme NPNRU Mobilités Transports en commun Réseaux fibres et électricité Energie renouvelable Ecologie urbaine	Club-house tennis		Ville	Maîtrise d'œuvre+ W	121 500 €	1 228 500 €			
		Modernisation du Centre Municipal de Santé	Equipements et climatisation	Ville	Programmation	10 800 €	109 200 €			
		Programme NPNRU	Aménagement des espaces publics, programme de rénovation thermique des logements, création d'équipements publics	Aménageur et bailleurs sociaux	Programmation		23 000 000 €	140000000 au total		
		Marché de performance énergétique des bâtiments publics	Travaux d'isolation et d'optimisation des réseaux - rénovation énergétique	Ville	Travaux à partir de l'été 2022	400 000 €	4 000 000 €			
		Marché de performance énergétique de l'éclairage public	Modernisation des réseaux et équipements éclairage public - rénovation énergétique	Ville	Pluriannuel - En cours	360 000 €	3 640 000 €	4 M déjà dépensés et 4M à dépenser.		
		Programme pluriannuel de voirie - partie axée sur la végétalisation	Programme "1000 arbres" et déploiement de structures végétalisées	Ville	Pluriannuel - En cours		2 000 000 €			
		Plan de déplacement urbain	Partie axée sur la mobilité douce (sécurisation des piétons et pistes cyclables)	Ville	Programmation		1 500 000 €			
		Promenade bleue	Circuit pédestre le long de la Seine entre le pont de Clichy et le pont d'Asnières	Ville	Maîtrise d'œuvre	270 000 €	2 730 000 €	12M du CD 92		
		Rénovation de la passerelle piéton Flachat		Ville	Maîtrise d'œuvre	585 000 €	5 915 000 €			
		Rénovation des votes Flachat/RPC Gilbert et Zola	Il s'agit de réaménager et de végétaliser 3 voies : Flachat, RPC Gilbert et Zola.	Ville	Maîtrise d'œuvre	1 080 000 €	10 920 000 €			
		Création de l'espace vert square Dupont		Ville	Travaux en cours	108 000 €	1 092 000 €			
		Aménagement de l'espace vert point P		Ville	Programmation	300 000 €	2 000 000 €			
		RELANCE ECONOMIQUE	Développement économique Commerce Economie numérique Aménagement économique Formations Economie sociale et solidaire	Aménagement du square Robinson	Le parc Robinson est un élément essentiel de la trame verte asnéroise, réseau d'espaces formant des continuités écologiques, terrestres. Le parc doit à son échelle garantir ces enjeux environnementaux : préservation de la biodiversité, mais aussi amélioration de la qualité et de la diversité des paysages. Le site s'inscrit dans une continuité d'espaces paysagers dont il faut conserver les dynamiques écologiques et environnementales. Le programme de requalification du parc Robinson vise à la conservation du plan actuel tout en restaurant la qualité des milieux.	Ville	Programmation	700 000 €	5 500 000 €	
				Réaménagement de 4 parcs	Il s'agit des parcs suivants : Leclercq, Thomain, 8 mai 1945, Concorde	Ville	Programmation	288 000 €	3 200 000 €	
Reconstruction du centre technique municipal	Les services de la Ville sont actuellement localisés à Gennemilliers dans un immeuble loué. Il s'agit de reconstruire les services techniques à Asnières-sur-Seine au sein de locaux fonctionnels et énergétiquement économes.			Ville	Maîtrise d'œuvre	2 200 000 €	14 500 000 €			
Réhabilitation de la friche de la gare Lisch	Garé SNCV abandonnée - réhabilitation pour une activité économique gastronomique			Ville	Programmation	945 000 €	9 555 000 €	Dont 450K d'acquisition		
Réhabilitation de la Halle des Victoires	Démolition et reconstruction de la halle pour accueillir plus de commerçants fixes			Ville	Travaux en cours	1 980 000 €	20 020 000 €	VRD et ébrançabilité uniquement		
Rénovation du marché des Quatre Routes				Ville	Programmation	180 000 €	1 820 000 €			
RELANCE ECONOMIQUE		Conversion d'une halle de marché en foodcourt	La halle Flachat (700 m ²) accueille aujourd'hui un marché couvert n'occupant pas l'ensemble du bâtiment. Il s'agit d'en faire un lieu de vie au cœur de ce quartier.	Lauréat de l'appel à projets	Appel à manifestation d'intérêt concurrent	150 000 €	2 000 000 €			
		Création d'une foncière commerciale	Il s'agit de créer une SEM afin d'acquérir des murs commerciaux dans un objectif de dynamisation du tissu commercial.	Foncière commerciale	Constitution prévue au 01/01/2023	50 000 €	3 000 000 €			

BOIS-COLOMBES	DOMAINE	NOM DU PROJET	DEFINITION SUCCINCTE DU PROJET	MAITRISE D'OUVRAGE	ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	COUT ESTIMATIF DES ETUDES Euros HT	COUTS ESTIMATIFS DES INVESTISSEMENTS Euros HT	OBSERVATIONS
CADRE DE VIE DEVELOPPEMENT	<i>Eau assainissement</i> <i>GEMAPI</i> <i>Gestion des déchets</i> <i>Amenagement</i> <i>Urbanisme</i> <i>NPNRU</i> <i>Mobilités</i> <i>Transports en commun</i> <i>Réseaux fibres et électricité</i> <i>Energie renouvelable</i> <i>Ecologie urbaine</i>	Réhabilitation école Paul Bert	réhabilitation et reconstruction partielle (sauvegarde de façades, du groupe scolaire paul bert 25 classes + alsh+restauration Performance énergétique, gestion de l'eau et perméabilité des sols, HQE...	Ville	Etudes 2022 - travaux 2024	4.724.000 €	25.163.000€	
		HDV	Réhabilitation Performance énergétique	Ville	Etudes 2022 - travaux 2024	915.000 €	7.000.000 €	